

Silva

Belgica
N°4 | 2024

Ma parcelle en
réserve naturelle
Un projet novateur

UNE REVUE DE
TIJDSCHRIFT
VAN

JUILLET/AOÛT
JULI/AUGUSTUS
131^EDE ANNÉE/JAARGANG
BIMESTRIEL/TWEEMAANDELIJKS
DÉPÔT BRUXELLES X



Société Royale
Forestière de Belgique
Koninklijke Belgische
Bosbouwmaatschappij

Au service de la forêt et des forestiers
Ten dienste van het bos en de bosbouwers

AU SERVICE DE LA FORÊT & DES FORESTIERS

- depuis 1893 -

Hall 3

Qui veut Gagner des Pignons ?

Stand 3

Foire de Libramont

du **26** au **29**
JUILLET 2024

LIBRAMONT foire
ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

La Foire agricole, forestière et agro-alimentaire de Libramont est la plus grande foire de plein air en Europe. Elle accueille chaque année près de 200.000 visiteurs, 700 exposants et 4.000 marques sur un site de 200.000 m².

La Société Royale Forestière de Belgique sera présente dans le **Hall 3, stand 3**, pour répondre aux questions des professionnels autant que des simples curieux.

Cette année la SRFB propose un jeu « **Qui veut gagner des pignons ?** » qui permettra aux visiteurs d'apprendre en s'amusant. Inspiré du célèbre jeu « Qui veut gagner des millions® » ce quiz permettra de gagner des graines de pin (sylvestre, de Corse et maritime). Le but est de sensibiliser un large public à **l'équilibre à trouver entre les rôles économique, environnemental et social de la forêt.**

Drink

Mardi 30/07
à 11h00

Stand 217

La Forestière sera également présente à cet événement incontournable.

Nous occuperons le **stand 217** et proposerons notre drink, sponsorisé par le **Groupement de Gestion**, le mardi 30 juillet à 11h00.



Demo Forest

30 & 31
JUILLET 2024

Forêt de Bertrix



SRFB • KBBM

SOMMAIRE/ INHOUD

4 | Notre association

12 L'Homme et la forêt

24 Législation

36 Sylviculture

44 Économie

2 EDITO

4 NOTRE ASSOCIATION

- 4 *Wood Added Value Enabler (W.A.V.E.).*
Un projet qui ne manque pas de bois
- 8 Ma parcelle en réserve naturelle. Un projet novateur

12 L'HOMME ET LA FORÊT

- 12 Une multitude de visions
- 16 Les Assises de la Forêt – Un processus inédit de concertation et de co-construction en intelligence collective par 63 parties prenantes
- 20 Peste porcine africaine. Le Service public de Wallonie invite à la prudence

24 LÉGISLATION

- 24 La fiscalité en forêt privée

28 CERTIFICATION

- 28 Certification forestière des forêts.
Message aux propriétaires forestiers

30 INTERVIEW

- 30 Interview Bart Muys.
«Er is meer ruimte voor kappen»

36 SYLVICULTURE

- 36 Le saule blanc
- 37 Le sapin de Turquie
- 38 Le copalme d'Amérique
- 39 Le calocèdre
- 40 Peupliers et feuillus en mélange

44 ÉCONOMIE

- 44 On n'a jamais vu ça!

48 FOREST FRIENDS

- 48 La forêt au cœur des questions des enfants

52 FORÊT-GIBIER

- 52 Charte belge pour une chasse respectueuse
- 54 Défendre une chasse éthique et une éthique de chasse

55 LIBRAIRIE

- 55 Au-delà du vieux mur

La publication de Silva Belgica est rendue possible grâce au soutien du ministre wallon des Forêts





FR

INTÉGRER LA CERTIFICATION PEFC DANS LA GESTION FORESTIÈRE

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sont très largement utilisés dans le monde économique et financier pour évaluer les entreprises, en particulier en ce qui concerne l'intégration des principes du développement durable dans leur gestion et leur politique de responsabilité sociétale. Ces critères sont pris en compte, par exemple, par les investisseurs à la recherche de sociétés ayant des activités considérées comme éthiques et, en particulier, des pratiques respectueuses de l'environnement. Leur utilisation a largement été influencée par l'homme d'affaire et consultant britannique John Elkington et son approche « 3P » (Personnes, Planète, Profit).

Le secteur forestier ne fait pas exception et l'activité de ses acteurs fait l'objet d'une évaluation selon les mêmes critères. La Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) s'inscrit dans cette approche en développant et en diffusant les méthodes de gestion durable des forêts ainsi qu'en assistant ses membres à en obtenir la juste reconnaissance par l'obtention de certificats délivrés par des organismes internationalement reconnus.

C'est dans ce but que la SRFB, avec le soutien financier de la Région wallonne, participe au PEFC (*Program for Endorsement of Forest Certification Schemes*), le plus important système de certification forestière au monde. Celui-ci a été fondé en 1999 par sept pays européens dont la Belgique. Ce programme couvre actuellement une surface forestière de 296 millions ha, appartenant à pas loin de 1.000.000 de propriétaires dans 45 pays, ainsi que 28.000 entreprises actives dans la chaîne de transformation et de commercialisation des produits forestiers.

Comme exposé dans le premier numéro de cette année du *Silva belgica*, PEFC Belgium a actualisé ses normes en 2024, conformément à celles de PEFC international. Entretemps, la SRFB a été renouvelée dans son rôle de porteuse de certification pour les forêts privées en Ré-

NL

DE PEFC-CERTIFICATIE MEE OPNEMEN IN HET BOSBEHEER

In de economische en financiële wereld worden de ESG-criteria (Environmental, Social en Governance) op zeer grote schaal gebruikt voor de evaluatie van bedrijven, in het bijzonder wat betreft de mate waarin duurzame ontwikkeling deel uitmaakt van hun beheer en hun beleid voor maatschappelijk verantwoord ondernemen. Deze criteria worden bijvoorbeeld in rekening genomen door investeerders die op zoek zijn naar bedrijven met activiteiten die als ethisch worden beschouwd en dan meer in het bijzonder bedrijven met milieuvriendelijke praktijken. Het gebruik van deze criteria werd in grote mate beïnvloed door de Britse zakenman en consultant, John Elkington, en diens "3P"-benadering (People, Planet, Profit).

De bosbouwsector vormt hierop geen uitzondering. De activiteiten van de actoren van deze sector worden ook geëvalueerd op basis van deze criteria. De Koninklijke Belgische Bosbouwmaatschappij (KBBM) gaat mee in deze benadering door het ontwikkelen en verspreiden van methodes van duurzaam bosbeheer en door het begeleiden van haar leden tot het verkrijgen van een passende erkenning hiervoor, via het bekomen van certificaten afgeleverd door internationaal erkende instanties.

Met dit oogmerk neemt de KBBM, met de financiële steun van het Waals Gewest, deel aan PEFC (*Program for Endorsement of Forest Certification Schemes*), het belangrijkste boscertificatiesysteem ter wereld. PEFC werd opgericht in 1999 door zeven Europese landen waaronder België. Dit programma bestrijkt momenteel een bosoppervlak van 296 miljoen ha, die toebehoren aan zowat 1.000.000 eigenaars in 45 landen, alsook 28.000 bedrijven actief in de keten van de verwerking en de commercialisering van de bosbouwproducten.

Zoals in het eerste *Silva Belgica* nummer van dit jaar uiteengezet, heeft PEFC Belgium zijn normen in 2024 bijgewerkt, in overeenstemming met deze van PEFC International. De rol van de KBBM, die instaat voor de

gion wallonne. Les contrôles sur le terrain sont effectués par des auditeurs internes de la SRFB ainsi que par des auditeurs externes indépendants.

La SRFB continue donc à encourager ses membres à adhérer à ce système, même si la charge administrative a augmenté par rapport à l'ancienne norme. La reconnaissance par des tiers du caractère durable de leur gestion leur facilite l'accès au marché international du bois et augmente la valeur de leur patrimoine. Le respect de ses normes assure le caractère pérenne de leur activité en tenant compte de la capacité productive des sites pour le volume des bois qu'ils mettent en vente, en adaptant leur gestion aux effets du changement climatique et en intégrant la préservation de la biodiversité dans leurs objectifs. Une attention particulière est portée au respect de l'équilibre forêt-gibier afin de garantir une saine et abondante régénération de leurs forêts, que ce soit par plantation ou par voie naturelle. Dans ce contexte, concernant ce dernier point, vous trouverez dans la présente édition de *Silva Belgica* une « charte pour une chasse respectueuse » émise par dix associations du monde de la chasse en Belgique ainsi qu'un mémorandum de l'Union Belge de la Chasse et de la Ruralité (UBCR) concernant l'éthique de la chasse.

Par ailleurs, la législation européenne contre la déforestation (EUDR) et celle relative aux énergies renouvelables (RED II) seront d'application, sauf report pour la première, à partir de 2025. Elles comportent des exigences de traçabilité du bois depuis la forêt jusqu'au produit final ainsi que d'autres mesures visant à atténuer le risque de déforestation dans le monde. Des groupes de travail du PEFC, aux niveaux international et local, sont déjà à l'œuvre pour faciliter son implémentation par les propriétaires certifiés (géolocalisation, date d'exploitation).

L'équipe opérationnelle de la SRFB vous donne rendez-vous à la Foire de Libramont, plus particulièrement lors des journées « Demo Forest ». Elle se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions sur ses activités en général et sur cette thématique en particulier.

En son nom et celui du conseil d'administration, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles d'excellentes vacances.

certificatie voor de private bossen gelegen in het Waals Gewest, werd inmiddels verlengd. De controles op het terrein worden uitgevoerd door interne auditors van de KBBM en door onafhankelijke externe auditors.

Aldus blijft de KBBM haar leden aanmoedigen om aan te sluiten bij dit systeem, zelfs al komt er nu meer administratie bij kijken in vergelijking met de vroegere normen. De erkenning door derden van het duurzaam karakter van hun beheer geeft de leden gemakkelijker toegang tot de internationale houtmarkt en verhoogt de waarde van hun patrimonium. De naleving van deze normen biedt de garantie dat hun activiteit duurzaam is: er wordt rekening gehouden met de productiecapaciteit van de sites voor het volume aan hout dat ze verkopen, ze passen hun beheer aan aan de gevolgen van de klimaatverandering en ze nemen het behoud van de biodiversiteit mee op in hun doelstellingen. Bijzondere aandacht gaat naar het in acht nemen van het evenwicht bos-wild, om een gezonde en overvloedige verjonging van hun bossen te waarborgen, via aanplanting dan wel via natuurlijke verjonging. Wat dit laatste punt betreft, vindt u in deze *Silva Belgica* een "charter voor respectvol jagen", dat uitgaat van tien verenigingen uit de wereld van de jacht in België, alsook een memorandum van de Union Belge de la Chasse et de la Ruralité (UBCR) betreffende de jachthetiek.

Daarnaast zal de Europese wetgeving tegen de ontbossing (EUDR) en die betreffende de hernieuwbare energie (RED II) van toepassing zijn - behoudens uitstel van eerstgenoemde - vanaf 2025. Zij bevatten vereisten inzake de traceerbaarheid van het hout, d.w.z. van het bos tot het eindproduct, alsook andere maatregelen bedoeld om het risico op ontbossing in de wereld tegen te gaan. Nu al zijn er werkgroepen van PEFC op internationaal en lokaal niveau aan het werk om de implementatie ervan door de gecertificeerde eigenaars te vergemakkelijken (geolocalisatie, datum van exploitatie).

Het operationeel team van de KBBM geeft u graag afspraak op de landbouwbeurs van Libramont, en met name tijdens de "Demo Forest"-dagen. Het team zal klaarstaan om antwoord te geven op uw vragen over zijn activiteiten in het algemeen en over deze thematiek in het bijzonder.

In naam van het team en van de raad van bestuur wens ik u en uw familie een hele fijne vakantie.

Benoît de Lhoneux, président SRFB/voorzitter KBBM

voire des mortalités importantes. A *contrario*, certaines essences indigènes (bouleau, merisier...) ont une bonne résistance face aux changements climatiques. Cependant, ces dernières, parfois en capital sur pied important sur le territoire de la Grande Région, sont mal valorisées dans la filière bois, notamment dans la construction.

De plus, de nouvelles essences sont implantées dans nos régions pour rendre nos forêts plus résilientes aux changements climatiques (cèdre de l'Atlas, châtaignier, certains pins...). La disponibilité de ces essences pour la filière est encore faible à ce jour mais devrait s'intensifier dans les prochaines décennies.

Compte tenu de ce constat, le projet W.A.V.E vise à anticiper l'avenir de la filière en facilitant la valorisation de ces essences en mettant en relation les acteurs concernés.

Le projet W.A.V.E. s'attache également à promouvoir la construction bois, pour plusieurs raisons :

- le bois utilisé en construction stocke du carbone sur le long terme;
- ce bois peut être facilement recyclé lors du démantèlement de la structure;
- le bois est un matériau renouvelable.

W.A.V.E. a, en outre, pour ambition d'aboutir à une articulation entre préservation de la ressource et transition vers une économie fondée sur le redéploiement local de l'activité économique bois au sein de la Grande Région, de faciliter la mise en réseau pour créer des alliances et de motiver les entreprises à se réinstaller.

LES PARTENAIRES DU PROJET.

Ce n'est pas moins de treize partenaires des différents pays concernés qui travaillent sur le projet W.A.V.E. Les représentants du côté wallon sont **CAP construction** (construc-

tion bois), **Ligne Bois** (centre d'information sur la construction bois), l'**Université de Liège** (méthodes d'inventaires et caractérisation de la ressource en bois), **Filière Bois Wallonie** (développement économique de la filière bois), **IDELUX Développement** (accompagnement des entreprises), **WFG Ostbelgien VOG** (services aux entreprises) et la **SRFB**. Du côté allemand, les contributeurs du projet sont **IZES gGmbH** (recherche dans les marchés de l'énergie durable) et **Arbeitgeberverband der Bauwirtschaft des Saarland** (industrie des matériaux et construction). Pour la France (Grand-Est) les acteurs du projet sont le **CRITT BOIS** (recherche dans le secteur bois) et **FIBOIS GRAND EST** (promotion de la filière bois). Enfin, du côté du Luxembourg, deux partenaires sont à dénombrer : **Luxinnovation GIE** (acteur dans l'innovation et l'accompagnement des entreprises) et **SpaceTime** (collecte automatisée de données).



Les treize partenaires du projet W.A.V.E.



© Christian Delbert

LA STRUCTURE DU PROJET

W.A.V.E. étant un projet de grande ampleur, quatre modules de travail ont été créés. Le premier module de travail vise à améliorer la connaissance de la ressource forestière en Grande Région. Le deuxième module cherche à accroître la coopération entre les acteurs de la filière bois et améliorer la création de valeur au sein de celle-ci. Ce module a pour objectif de fournir des prototypes d'éléments de construction à la filière bois. La SRFB participe activement à ce deuxième module de travail, pour lequel Filière Bois Wallonie (FBW) est le chef de file. Le troisième module de travail aspire à initier, développer et accompagner les innovations dans la construction bois. Enfin, le quatrième module de travail soutient le développement économique du secteur de la construction bois.

LE CHOIX DES ESSENCES DANS L'ÉLABORATION DES PROTOTYPES

Le choix des essences utilisées est essentiel dans la construction des prototypes. Ce choix s'appuie sur l'articulation (voir schéma ci-contre) de trois critères centraux qui sont la disponibilité, le potentiel de valorisation en construction et l'avenir des essences. Ceux-ci ont été définis par les partenaires du deuxième module de travail.

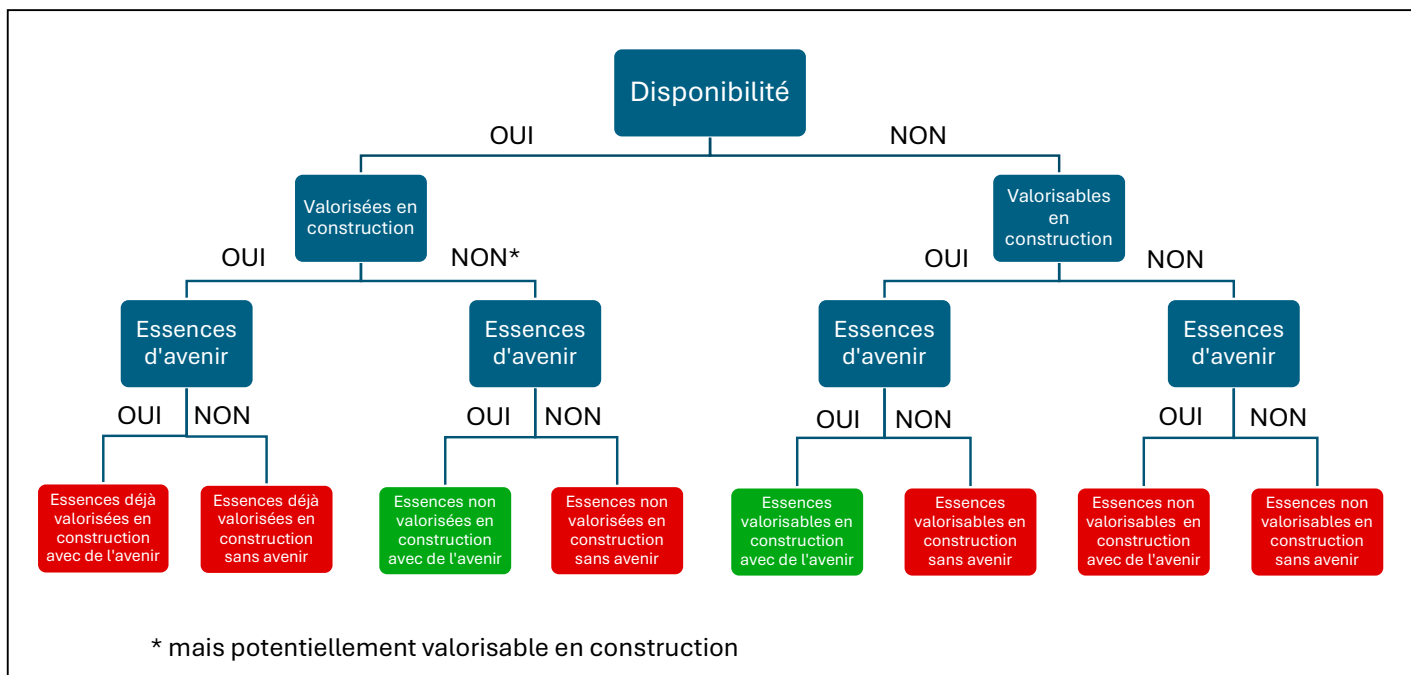
- Disponibilité : les essences disponibles sont des essences qui sont actuellement présentes en quantité suffisante sur le territoire de la Grande Région pour alimenter une filière bois en continu.

- Valorisé / Valorisable en construction : les essences valorisées en construction sont des essences qui possèdent des propriétés technologiques qui permettent leur mise en œuvre dans la construction bois. Pour les essences valorisables (non disponibles actuelle-



© Romaric Daffe

Schéma : détermination du choix des essences dans l'élaboration des prototypes.



ment sur le territoire de la Grande Région), leur potentialité de valorisation devra être validé par le projet W.A.V.E.

- Essence d'avenir : dans le contexte des changements climatiques, les essences ayant un potentiel de résistance aux perturbations qu'ils induisent sont définies comme essences d'avenir et certaines seront utilisées dans le projet.

LA SUITE DU PROJET

Seules les essences présentes dans les deux boîtes vertes du schéma ci-dessus seront initialement retenues pour le projet. Il s'agit, d'une part, des essences disponibles non valorisées en construction actuellement et présentant un caractère d'avenir, et d'autre part, des essences non disponibles actuellement mais valorisables et d'avenir.

Cependant, toutes ces essences ne seront malheureusement pas utilisables dans le secteur de la construction. En effet, une seconde sélection sera réalisée et certaines essences seront écartées du projet à cause de leur conformité naturelle, de leurs aptitudes à l'encollage, l'aboutage, le rabotage... Afin de choisir les essences potentielles, des discussions avec les transformateurs du bois et des experts en technologie du bois seront organisées. Ces derniers, sur

base de leurs expériences, vont nous éclairer sur la faisabilité de mise en œuvre de prototypes avec les essences retenues.

Une fois la sélection définitive établie, un appel à propriétaires sera fait pour trouver ces essences en quantité suffisante et caractériser leurs propriétés technologiques et réaliser les prototypes.



Le projet W.A.V.E. vous intéresse, n'hésitez pas à vous manifester !

✉ Romaric Daffe
romaric.daffe@srfb-kbbm.be
 0472 03 85 58

✉ Jennifer de Meurers
jennifer.demeurers@srfb-kbbm.be

✉ Louanne Collin
louanne.collin@srfb-kbbm.be

MA PARCELLE EN RÉSERVE NATURELLE

UN PROJET NOVATEUR

par Louanne Collin

Chargée de projets à la Société Royale Forestière de Belgique

En 2020, la Commission européenne a adopté une stratégie pour préserver la biodiversité. Pour assurer un environnement sain et pour renforcer la résilience de notre ruralité, cette stratégie prévoit idéalement 10% du territoire de l'Union européenne sous protection renforcée. Dans ce cadre, la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) a initié, avec plusieurs partenaires, un projet audacieux qui a pour but de valoriser les nombreuses parcelles des propriétaires ruraux déjà riches en biodiversité.

Actuellement, bien qu'en augmentation constante, les réserves naturelles dépassent à peine un pour cent du territoire wallon. Pour atteindre les objectifs de la stratégie européenne de la biodiversité, la Wallonie va tout mettre en œuvre pour consacrer cinq à dix pour cent de son territoire en protection stricte.

Les propriétaires et gestionnaires privés ruraux wallons possèdent un important foncier. Nombreuses sont les propriétés qui présentent déjà des potentialités écologiques importantes. Certains propriétaires souhaiteraient voir telle ou telle parcelle être intégrée au sein du réseau des réserves naturelles et les gérer de manière adaptée. Ils rencontrent ce-

pendant des difficultés à entrer, sur base volontaire et tout en gardant leur droit de propriété, dans le processus d'octroi du statut de réserve naturelle agréée de leurs parcelles.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSERVE NATURELLE?

Selon la définition du Larousse¹, une réserve naturelle est une « portion de territoire délimitée et protégée juridiquement de façon à préserver certaines espèces menacées de disparition ». La notion de réserve

naturelle est donc liée à celle de disparition d'espèces. Cependant, pour être plus complet, il faut également y ajouter la notion de disparition d'habitats² spécifiques. Ainsi, la mise en protection et en gestion de certains espaces, hébergeant des espèces sensibles, sont des actions inhérentes au concept de réserve naturelle.

² Lieu où vit une espèce, une population ou une communauté. Il correspond aux composantes biotiques et abiotiques de son environnement immédiat.

Dans le cadre de la Directive européenne « habitats, faune, flore », habitat devient synonyme de milieu naturel, de type d'écosystème. Source : Vocabulaire forestier. Écologie, gestion et conservation des espaces boisés, CNPF-IDF, 2011.

¹ Voir <https://www.larousse.fr/>

LE PROJET

Le projet porte principalement sur les espaces présentant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire¹, des espèces protégées² ou présentes sur les listes rouges wallonnes³, ainsi que des sites présentant un certain potentiel de restauration. Il est tout à fait possible pour un propriétaire d'intégrer le projet si la zone d'intérêt est en Natura2000 ou une zone d'intérêt biologique.

La mise en réserve est réalisée via une collaboration volontaire avec le propriétaire. C'est un moyen d'obtenir une reconnaissance légale des actions que le propriétaire réalise déjà au sein de son domaine pour favoriser la biodiversité. Cela permet également la mise en évidence de son patrimoine « biodiversité ».

La mise sur pied du projet nécessite la création d'une entité juridique. Celle-ci permettra un regroupement (mutualisation) des parcelles proposées par les propriétaires et leur accompagnement dans le processus de mise en protection. L'entité assure également une simplification des processus administratifs d'agrément ainsi qu'un suivi du plan de gestion des parcelles.

LES RÉALISATIONS

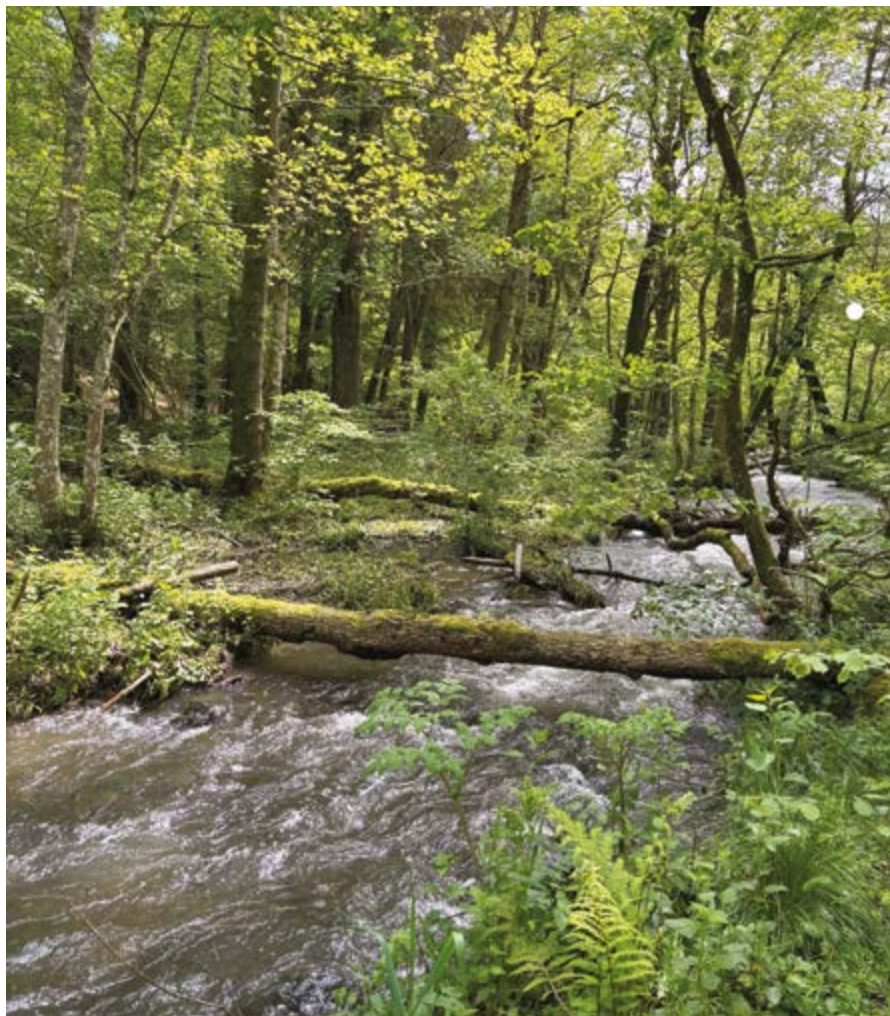
Le projet a débuté en septembre 2023. Jusqu'à maintenant, le projet a reçu énormément de demandes volontaires de la part des proprié-

¹ Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces en danger, vulnérables, rares, ou endémiques. Source : <http://etat.environnement.wallonie.be/>.

Un habitat d'intérêt communautaire est un milieu naturel ou semi-naturel reconnu par l'Union européenne pour sa valeur biologique et écologique. Source : <https://parc-national-esem.be/>.

² Voir <http://biodiversite.wallonie.be/fr/> (onglet « législation »).

³ Voir <http://biodiversite.wallonie.be/fr/> (onglet « espèce »).



© Louanne Collin - SRFB

Figure 1 : fond de vallées humide dans la région de Rolley (Bastogne).

taires (forestiers et agricoles) qui souhaitent s'informer à ce sujet. Cela nous a permis de mettre en évidence un engouement des propriétaires forestiers vis-à-vis de la mise en protection de parcelles de leur propriété. Des propriétaires et gestionnaires d'espaces agricoles et forestiers ont clairement la volonté de préserver leur patrimoine pour les générations futures et souhaitent s'investir dans la protection de la biodiversité via une gestion adéquate et accompagnée sur certaines parcelles de leur choix.

Il a également été constaté que beaucoup d'entre eux possèdent des parcelles ayant un potentiel de développement de la biodiversité important, et, par ailleurs, un faible potentiel de production. Ils ont marqué un intérêt à les mettre en conservation en partenariat avec entité juridique

dans laquelle ils ont confiance (entité à créer). D'autres, réalisent déjà des actions pour la conservation de la biodiversité et souhaitent recevoir du support pour la création d'un plan de gestion adapté, ainsi que pour être reconnus en tant qu'acteur dans la préservation de la biodiversité.

L'analyse du potentiel écologique sur les terrains privés ont dépassé les espérances fixées à 150 ha au départ du projet. Actuellement, plus de 240 ha pour 17 propriétaires ruraux dispersés sur tout le territoire wallon sont candidats pour des analyses plus approfondies dans le cadre du projet pilote. Parmi ces superficies candidates, les parcelles présentant la plus grande diversité en termes d'habitats, de statut juridique ou de dimensions, ont été sélectionnées pour une première analyse.



© Louanne Collin - SRFB

Figure 2 : zone humide en milieu ouvert induite à la suite de l'action des castors dans la région de Bastogne.

LES SEPT PARTENAIRES

La SRFB travaille sur ce projet avec sept partenaires :

- l'Université de Louvain, qui a permis un apport dans le domaine de l'expertise juridique publique;
- le notaire Pierre-Yves Erneux, qui a une grande expertise dans le domaine de la juridiction privée;
- Canopea, qui représente les associations environnementales;
- NTF, qui représente les propriétaires ruraux;
- l'Université de Liège, qui a permis d'acquérir une expertise scientifique;
- Ecofirst, qui est composé d'écologues et d'experts en biodiversité;
- la Fédération Wallonne des Agriculteurs (FWA).

LES STATUTS JURIDIQUES

Lors des visites de terrain réalisées par la SRFB et accompagnée par Ecofirst, les propriétaires ont partagé leur enthousiasme, mais aussi leurs craintes et leurs réticences face à la mise en réserve de leurs parcelles, notamment la crainte de se lier pendant une durée relativement longue à la Région wallonne. Certains propriétaires souhaitent une étape intermédiaire avant de s'engager sous un statut fort comme la réserve naturelle agréée¹ (RNA). D'autres demandent un engagement de plus courte durée et prorogable. Sur base de ces retours, deux statuts de

¹ Voir <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reserves-naturelles-co.html?IDC=825> pour la définition des différents types de statuts de zones protégées.

protection différents sont étudiés dans le cadre du présent projet.

- Statut de RNA : convention de droit privé entre le propriétaire rural et l'entité juridique offrant une reconnaissance légale des parcelles par un Arrêté du Gouvernement wallon.
- Statut intermédiaire de droit privé : convention de droit privé entre le propriétaire rural et l'entité. Nous étudions la possibilité de reconnaissance de ce statut via des principes similaires à l'ORE² (Obligation Réelle Environnementale) en France. Le statut intermédiaire répond à des besoins plus spécifiques de certains propriétaires.

À noter que ces deux statuts assurent une protection stricte de la biodiversité.

LA SUITE DU PROJET

Le but du projet est de parvenir à ce que l'entité, qui va regrouper les parcelles des propriétaires ruraux de manière volontaire, puisse être durable dans le temps. En septembre 2024, date de fin du projet de recherche, il sera temps de rendre fonctionnelle cette entité juridique par un plan stratégique et financier afin de commencer un travail intensif de mise en protection et en gestion par les propriétaires des parcelles riches en biodiversité.



Ce projet a le soutien de la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance, Mesure 123.

² Voir <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/obligation-reelle-environnementale> pour l'explication détaillée de l'ORE.



**ASSURANCE
COLLECTIVE EN
RESPONSABILITÉ
CIVILE**

www.srfb.be

L'assurance collective en responsabilité civile «forêts», souscrite par la Société Royale Forestière de Belgique, est exclusivement réservée à ses membres. La prime est bien plus avantageuse que sur des contrats individuels. Sont couverts les dommages, tant corporels que matériels et immatériels, causés aux tiers. L'assurance collective R.C.«Forêt» comprend également un volet «protection juridique».



INFOS PRATIQUES

Société Royale Forestière de Belgique
02 223 07 66 | secretariat@srfb-kbbm.be

© éric Guisgard

**« Nous n'héritons pas seulement
de la terre de nos ancêtres,
mais nous l'empruntons à nos enfants »**

Proverbe Amérindien



SOGESA
Pour une agriculture durable

**SOGESA VOUS AIDE DANS LA VALORISATION DE VOS TERRES AGRICOLES.
ENSEMBLE, REDONNONS LEUR DU SENS.**

✉ SOGESA@SOGESA.BE 🌐 WWW.SOGESA.BE 📞 081/44.13.21

UNE MULTITUDE DE VISIONS

par Louis Oger¹

Plutôt que comme une seule et unique entité, il convient de présenter la forêt wallonne sous un angle pluriel. D'abord et avant tout parce qu'elle appartient à une multitude de propriétaires aux visions différentes, voire opposées. Pour ne pas se perdre au milieu de cette diversité, une cartographie s'impose.

La Province du Luxembourg n'est plus très loin, le sillon Sambre et Meuse dépassé et déjà, à l'horizon, pour faire mentir Jacques Brel, le relief de l'Ardenne se dessine. À mesure que la route vers le sud progresse, le laps de temps passé sans apercevoir une forêt se réduit inexorablement. Dans ces contrées reculées de la Belgique, rares sont les vastes espaces dépourvus de forêts. Là-bas, les chênes succèdent aux épicéas ou aux douglas, les hêtres se mélangent aux érables. Si les essences d'arbres constituent une diversité visible à l'œil nu, il en existe une autre, moins perceptible : celle du partage de la forêt wallonne en plusieurs types de propriétaires.

Cette caractéristique n'est pas propre à la Wallonie. La diversité de propriétaires se retrouve dans de nombreux autres pays dont l'Allemagne et la France mais cet élément demeure central pour comprendre la gestion forestière en Wallonie. Il conduit à une répartition des compétences entre plusieurs entités sans que ces dernières ne partagent nécessairement la même conception de la gestion forestière.

MI-PUBLIQUE,

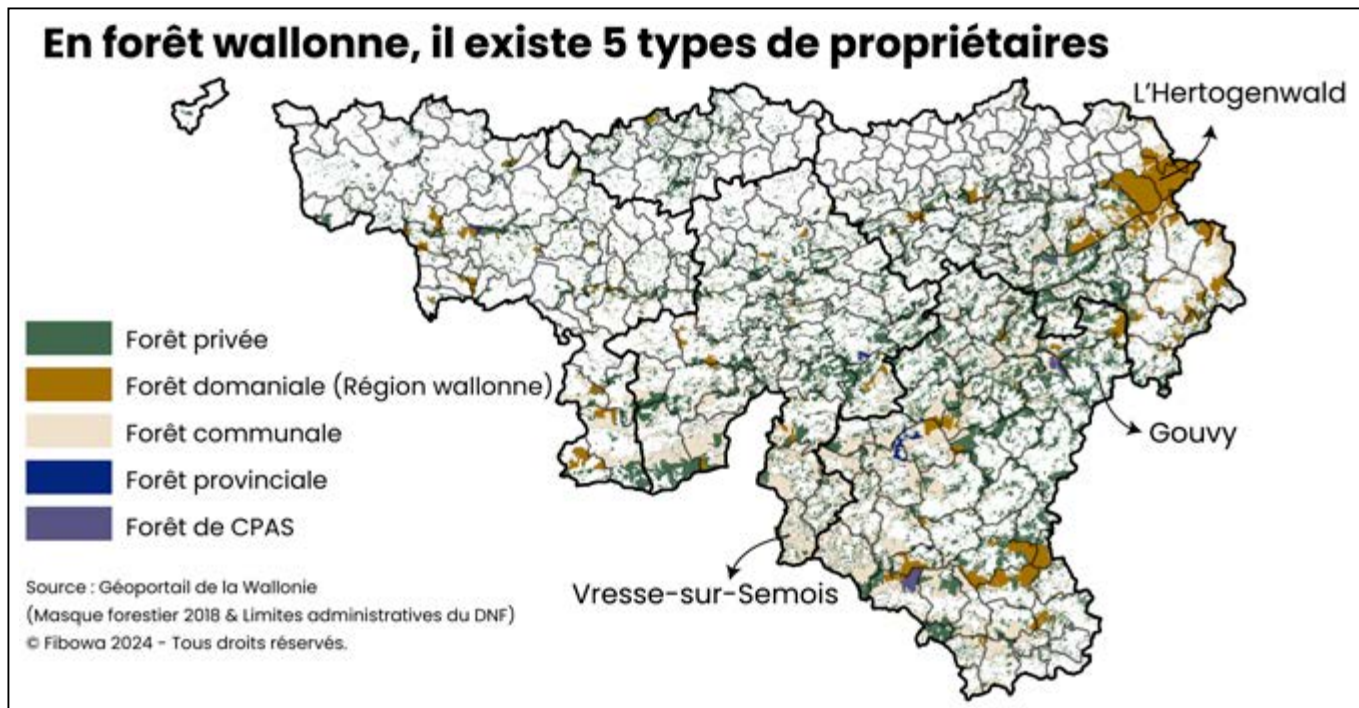
MI-PRIVÉE

D'emblée, la première division à opérer amène à séparer la forêt wallonne entre le public et le privé. Ce

découpage est pratiquement équilibré puisque, selon les chiffres de la Région wallonne, les propriétaires privés possèdent 51 % de la forêt wallonne, contre 49 % de forêts publiques. Cette dernière catégorie peut, elle-même, être subdivisée : 71,5 % de la forêt publique wallonne est la propriété des communes tandis que les forêts domaniales, c'est-à-dire celles qui appartiennent à la Région wallonne, représentent 24,5 %. Le reste, soit 4 %, est partagé entre d'autres organismes publics comme les Provinces, les CPAS ou les fabriques d'église.

Retour sur la division privée-publique : sur l'ensemble du territoire wallon, la situation avoisine le 50-50. Cet équilibre cache cependant

1—« Une multitude de visions » est une cartographie de la forêt wallonne extraite du site fibowa.be, un média sur l'avenir de la filière bois en Wallonie. Pendant plusieurs mois, cinq étudiants et étudiantes en journalisme de l'Hechs ont parcouru les forêts wallonnes à la rencontre des acteurs et actrices de la filière avec un but en tête : dresser un tableau - le plus équilibré possible - de ce qui attend la filière bois et sa ressource (nos forêts) pour les années et les décennies à venir. Le résultat ? Un site web en immersion entre chênes et épicéas wallons où, au gré des vidéos, des récits, des photos, vous découvrirez nos visites dans des scieries, chez des propriétaires, dans les grandes forêts publiques... Tout cela et bien plus encore est à découvrir sur fibowa.be !



des disparités importantes dans certaines régions. Comme l'indique notre carte, la part de forêts publiques est notamment plus importante à l'est de la Province de Liège où se situe l'Hertogenwald. Avec ses quelque 13.000 hectares, soit 18.500 terrains de football, répartis sur les communes de Jalhay, Eupen, Raeren, Limbourg et Baelen, la forêt des Ducs, en français, est la plus grande forêt domaniale du pays. Lieu chargé d'histoire qui a vu chasser Charlemagne et Léopold 1^{er} et subi les affres de la première guerre mondiale, elle offre un paysage forestier presque infini. Bien plus au sud, là où la Semois s'écoule entre les provinces du Luxembourg et de Namur, les forêts sont plutôt majoritairement communales. À Vresse-sur-Semois, par exemple, 85% des forêts appartiennent à la commune. Un chiffre qui s'inverse pratiquement à Gouvy où les propriétaires privés possèdent ici 80% des parcelles.

80.000

PROPRIÉTAIRES,

80.000 VISIONS

En Wallonie, la forêt privée est détenue par plus de 80.000 propriétaires qui disposent chacun d'une grande liberté de conduite. Seule contrainte: celle de respecter les dispositions légales, et plus particulièrement le code forestier, dont les agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) constituent les garants. Revers de la médaille? Cette latitude, associée à la complexité de la gestion, laisse parfois les propriétaires dans un certain désarroi. Diverses structures ont ainsi vu le jour au fil des années pour leur venir en aide.

83.848

*Le nombre
de propriétés
forestières privées
en Wallonie*

Autre conséquence de cette liberté, il existe en forêt wallonne privée presque autant de manières de s'occuper d'une parcelle que de propriétaires. Pour mieux comprendre cette palette de pratiques et de visions, vous pourrez découvrir dans la galerie de portraits de Fibowa une série de rencontres avec plusieurs propriétaires.

Pour Vincent Colson, responsable de la Cellule d'appui à la petite forêt privée, cette diversité présente à la fois des avantages et des inconvénients. « En multipliant les types de gestion, on augmente le nombre de niches écologiques ce qui est positif pour la biodiversité. » À l'inverse, en l'absence d'une coordination entre propriétaires, les travaux entrepris dans une parcelle peuvent avoir des répercussions désastreuses sur les terres voisines. À titre d'exemple, « si un propriétaire décide d'abattre en une fois l'ensemble de ses arbres, il expose les parcelles voisines au vent, fragilise ces dernières et contraint souvent leurs propriétaires à réaliser à leur tour une mise à blanc, une coupe rase ».



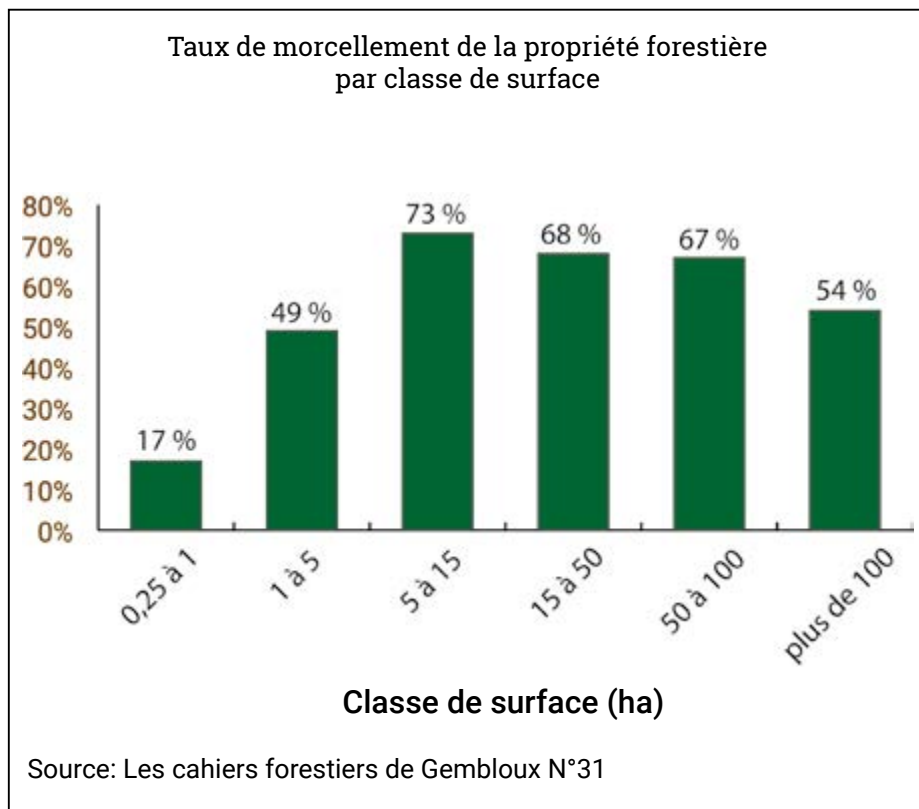
Christophe Pankert se positionne plus catégoriquement. Pour le chef de cantonnement du DNF à Bullange, « il serait positif que l'ensemble des propriétaires privés évoluent dans la même direction ». Il plaide alors pour une homogénéisation des pratiques au service d'un nécessaire changement radical en matière de gestion forestière. Fataliste, il reconnaît cependant qu'imposer une telle orientation n'est pas simple parce qu'en ces temps d'incertitudes, il n'existe pas réellement de consensus sur la voie à emprunter.

« Les propriétaires ont pour préoccupation principale la volonté de transmettre leur bien à la génération suivante. »

Chaque détenteur de quelques arbres est donc singulier mais tous témoignent d'un profond attachement à leur morceau de terre. Cet attachement expliquerait le conservatisme dont font preuve bon nombre d'entre eux. Ainsi, les propriétaires forestiers, surtout soucieux de transmettre un patrimoine à la génération suivante, craignent généralement de couper des arbres, indique Patrick Verté, chef de cantonnement de Habay, dans le sud de la Province de Luxembourg.

UNE FORÊT PRIVÉE MORCELÉE

La multitude de propriétaires rend la forêt privée wallonne assez morcelée. Cette situation s'explique surtout par deux facteurs historiques. D'un côté, ces espaces se sont notamment constitués sur des petites prairies reboisées au fil du temps.



De l'autre, les parcelles transmises par héritage ont également subi des divisions de succession en succession. Le morcellement est également accentué par l'éparpillement géographique fréquent des parcelles au sein d'une même propriété. Ainsi, en 2004, un rapport de la faculté Agro-Bio Tech de Gembloux, indiquait qu'environ 47% des propriétés forestières s'étendaient d'un seul tenant.

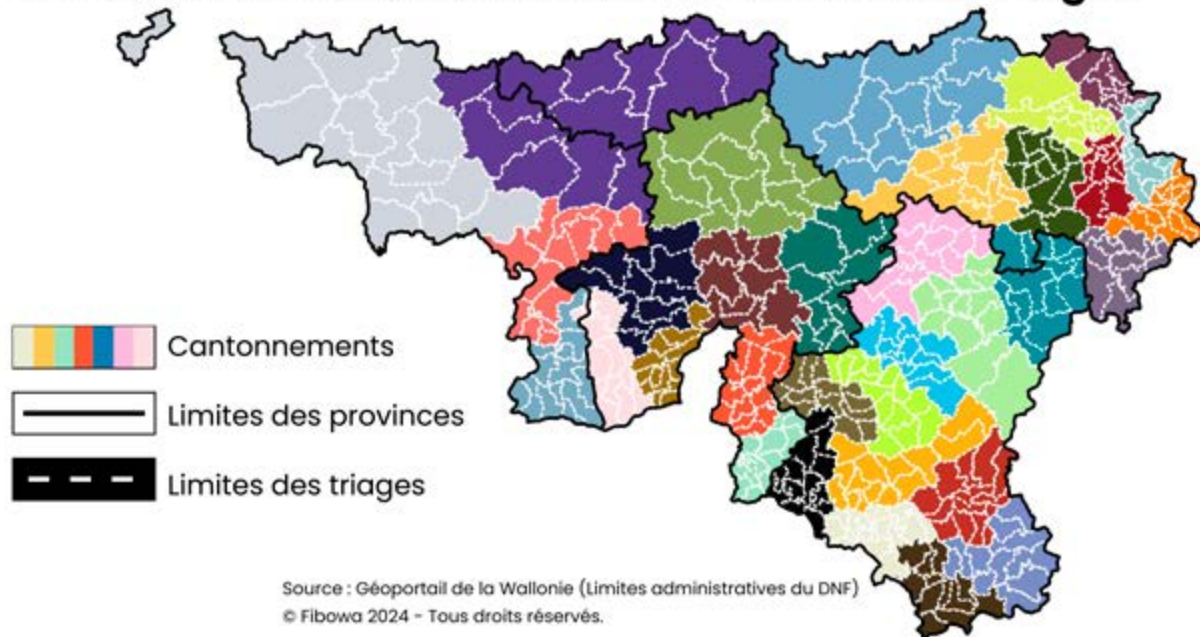
Ce morcellement rend toute approche homogène plus délicate, parfois sur seulement quelques dizaines d'hectares. Autre difficulté : la valorisation des petites et moyennes parcelles pour lesquelles équilibre financier et gestion adéquate ne vont pas nécessairement de pair. Mais ce morcellement doit être relativisé. Dans une étude parue en 2019, Vincent Colson mettait ainsi en avant la réduction de celui-ci. Ce remembrement de la forêt wallonne est notamment dû à l'abandon progressif des pratiques de partage entre héritiers lors de successions. Au lieu de se distribuer des parts individuelles, certaines familles se constituent par

exemple en « groupement forestier », ce qui leur permet d'uniformiser la prise en charge de leur patrimoine. En parallèle, les propriétés morcelées ne sont pas nécessairement les plus grandes. En effet, 73% des propriétés entre 5 et 15 hectares sont morcelées, contre seulement 54% des propriétés de plus de 100 hectares. Si le morcellement demeure une réalité en Wallonie, l'existence de vastes propriétés d'un seul tenant l'est tout autant.

LA FORÊT PUBLIQUE, TERRAIN D'ACTION DU DNF

La forêt publique se divise principalement en deux grandes catégories : les forêts communales et les forêts domaniales. Dans les deux cas, leur gestion est confiée aux nombreux agents du Département de la Nature et des Forêts. Leur autonomie est toutefois nettement plus restreinte sur les terres des communes.

Le DNF est divisé en 33 cantonnements et 390 triages



L'histoire du DNF commence avant même que la Belgique n'obtienne son indépendance. Au 18^e siècle, à la faveur d'une période transitoire entre les dominations autrichienne et française, l'inspection générale des bois et forêts voit le jour. Réformée à maintes reprises, elle verra sa dénomination varier en fonction des époques et ses compétences s'élargir peu à peu. Outre la gestion des forêts publiques, le DNF élabore et met en œuvre des politiques et des réglementations en matière de forêt, de conservation de la nature, de parcs naturels, de chasse et de pêche.

Pour organiser le DNF, le territoire wallon est découpé en cantonnements, eux-mêmes divisés en triages. Chaque agent est responsable de son triage et travaille en étroite collaboration avec ses collègues du cantonnement. En fonction des régions, les tâches à effectuer varient au gré des rôles attribués aux forêts. Ainsi, souligne Patrick Vert : « au nord de la Meuse, les arbres coupés se font rares, le travail du DNF concerne alors principalement les permis d'urbanisme et les fonctions sociales de la forêt comme l'accueil du public ».

« En forêt domaniale, le DNF jouit d'une grande autonomie mais dispose de moyens limités. »

C'est au cœur des forêts domaniales que le DNF peut pleinement exercer son rôle. Certes, les grandes orientations sont fixées par la Région wallonne mais les agents du DNF jouissent d'une grande liberté. Les chefs de cantonnement rencontrés le reconnaissent volontiers, mais ils déplorent, chiffres à l'appui, des moyens limités. « Pour transformer de façon adéquate la forêt dans mon cantonnement, notre équipe a estimé qu'il serait nécessaire d'obtenir un financement de 400.000 euros par an et par commune. Le projet Forêt résiliente octroie environ 5% de ces montants », regrette Christophe Pankert.

LE RÈGNE DE LA CODÉCISION

La gestion des forêts communales s'organise, quant à elle, bien différemment. Le DNF y conserve bien son pouvoir de gestion, sous la tutelle des ministres du Gouvernement wallon concernés, mais il doit cette fois travailler main dans la main avec les autorités communales. De la plantation à la vente, en passant par les travaux réalisés en forêt, le dernier mot revient au collège communal. Ce processus de codécision complexe génère parfois quelques frustrations, surtout dans les communes où les recettes issues du bois sont vitales. Cet enjeu, ô combien important, fait l'objet d'un article complet, à découvrir sur fibowa.be.

Des petites parcelles privées de seulement quelques ares aux 130 kilomètres carrés de l'Hertogenwald, la forêt wallonne ne peut être vue comme uniforme. Dans cette multitude, chaque gestionnaire met en avant ses intérêts. Mais un maître mot demeure : l'humilité. Celle que les incertitudes du temps présent et la nécessaire réflexion à long-terme imposent.

LES ASSISES DE LA FORÊT – UN PROCESSUS INÉDIT DE CONCERTATION ET DE CO-CONSTRUCTION EN INTELLIGENCE COLLECTIVE PAR 63 PARTIES PRENANTES

« POUR UNE STRATÉGIE FORESTIÈRE RÉGIONALE VISANT
À ASSURER ET CONSOLIDER UNE FORÊT WALLONNE
MULTIFONCTIONNELLE DANS LE RESPECT DE SON ÉCOSYSTÈME »

par Gilles Beauchamp, Winch Projects

MISE EN CONTEXTE

« Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. » (Art.1 – Code Forestier wallon).

En Wallonie, la forêt occupe un tiers du territoire, représentant un écosystème important non seulement pour la biodiversité et le climat, mais aussi pour une multitude d'acteurs et de personnes. Parmi eux, nous trouvons des propriétaires et gestionnaires forestiers, des professionnels de la forêt et de la filière bois tels que les exploitants et acheteurs de bois, une grande diversité d'usagers

(marcheurs, chasseurs, cyclistes ...), des naturalistes ou encore des scientifiques qui étudient la forêt et son évolution. Cette cohabitation illustre le rôle central de la forêt et la multiplicité des usages et des services qu'elle offre.

Les dernières décennies, on remarque que les écosystèmes au sens large subissent diverses per-

Résumé

Les « Assises de la Forêt » ont été initiées à la demande de la Ministre de la Forêt Céline Tellier, et en partenariat avec son administration, le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE), via le Département de la Nature et des Forêts (DNF).

L'ambition de ce projet est d'établir, en concertation avec les représentants de l'ensemble des parties prenantes de la filière forêt-bois, et sur un mode très collaboratif, les orientations stratégiques pour « construire ensemble la forêt de demain »

Cet article revient sur les différentes phases du projet, dont la troisième et dernière phase a abouti à la rédaction de la Stratégie Forestière Régionale.

Samenvatting

De "Zittingen van het Bos" werden aangevat op verzoek van Céline Tellier, de Minister van het Bos, in samenwerking met haar administratie, de Waalse Overheidsdienst Landbouw, Natuurlijke Rijkdommen en Milieu (SPW ARNE), via het "Département de la Nature et des Forêts" (DNF).

Dit project heeft de ambitie om, in overleg met de vertegenwoordigers van alle stakeholders van de hout- en bosindustrie en in een modus van oprechte samenwerking, de strategische richtsnoeren te bepalen om "samen het bos van de toekomst te verwezenlijken".

Dit artikel blikt terug op de verschillende fases van het project, waarvan de derde en laatste fase uitmondde in het opstellen van de Gewestelijke Bosbouwstrategie.

turbations naturelles ou d'origine anthropique, entraînant des dégâts parfois considérables. Les forêts ne sont pas épargnées par ces changements et font dès lors face à de nombreux défis, parfois complexes. Ceux-ci incluent notamment la nécessité de rendre les forêts plus résilientes face au changement climatique, d'assurer leur rôle de puits de carbone ou de préserver leur pouvoir de protection des sols et de limitation de l'érosion. En parallèle, il est impératif de répondre à une demande croissante en produits issus du bois, en assurant une valorisation plus locale et circulaire, de protéger et de redéployer la biodiversité, et de maintenir la forêt comme un lieu de quiétude, de ressourcement et de loisir. En résumé, la forêt rend de nombreux services écosystémiques qu'il est nécessaire de préserver par une gestion durable à long terme.

La multifonctionnalité de la forêt, combinée à la diversité de ses parties prenantes et à la variété de leurs objectifs, rend essentiel l'élaboration d'une stratégie commune à long terme. Une telle planification permet d'assurer que toutes les parties prenantes et les fonctions de la forêt seront à la fois respectées et valorisées. Cette vision stratégique à long terme est d'autant plus urgente aujourd'hui, compte tenu de l'évolution rapide du climat, de la société et de ses besoins.

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

C'est dans ce contexte que les « Assises de la Forêt » ont été initiées à la demande de la Ministre de la Forêt Céline Tellier, et en partenariat avec son administration, le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE), via le Département de la Nature et des Forêts (DNF). Ainsi, le 25 février 2022, a marqué le lancement officiel de ces Assises de la Forêt



© Marcel

lors d'un congrès virtuel. Cet événement visait déjà à réunir un large panel d'acteurs de la filière forêt-bois où chacun a pu exprimer ses orientations stratégiques pour la forêt de demain.

L'ambition de ce projet étant d'établir, en concertation avec les représentants de l'ensemble des parties prenantes de la filière forêt-bois, et sur un mode très collaboratif, les orientations stratégiques pour « construire ensemble la forêt de demain », une phase de concertation a été initiée dès le mois de mai 2022. Au total, ce sont pas moins de 63 organisations candidates et retenues, réparties en 5 cercles (propriétaires et gestionnaires; acteurs de la filière de valorisation du bois; usagers; associations pour l'environnement; experts, scientifiques et (in-)formateurs) qui ont participé à l'exercice!

Pour faciliter cette phase centrale du processus, c'est le cabinet de conseil WINCH Projects animé par Jean-François Gosse qui a été sélectionné suite à un appel d'offres pour organiser et piloter cette phase de concertation.

Si on revient sur le déroulement de processus, il a débuté par quatre sessions immersives en forêt, visant non seulement à démarrer ce travail ambitieux directement sur le terrain, mais aussi à sensibiliser les participants à la diversité des forêts et aux différentes approches de gestion. Ces précieuses sessions ont également permis de renforcer, voire de créer des liens entre les représentants des organisations parties prenantes, essentiel pour un travail d'intelligence collective et de collaboration efficace.

Suite à cela, les représentants de chacune des 63 organisations parties prenantes ont présenté, lors de réunions bilatérales avec les consultants de WINCH, leurs visions, orientations stratégiques et propositions pour la forêt wallonne de demain. Ces 63 rencontres ont permis dans un premier temps de recueillir 820 propositions individuelles. Celles-ci ont ensuite été consolidées en 291 propositions génériques. Ces dernières ont été évaluées via une plateforme de sondage en ligne par chacune des 63 organisations impliquées, ce qui a facilité l'organisation des réunions suivantes, en faisant ressortir, d'une part, le niveau de consensus, et d'autre part, le degré d'importance accordés à chacune de ces propositions.

À l'automne 2022 ont réellement débuté les réunions de concertation entre les parties prenantes. Dans un premier temps, deux réunions ont eu lieu à l'intérieur de chaque cercle, permettant un échange approfondi sur les propositions jugées prioritaires et sur lesquelles les avis divergeaient. Une première consolidation a ainsi déjà pu avoir lieu à l'intérieur des cercles pour convenir de propositions communes. À l'issue de ces discussions, chaque cercle a désigné trois représentants pour l'étape finale de concertation inter-cercles.

Ainsi, jusqu'au mois de janvier 2023, neuf réunions inter-cercles ont été organisées en présence des 15 représentants, aboutissant à l'élaboration unanime de «74 résolutions pour une forêt multifonctionnelle dans le respect de son écosystème» réparties en six thèmes clés. Ces résolutions, fruit d'un consensus entre des acteurs aux perspectives initialement divergentes, ont contribué à la phase finale de rédaction de la Stratégie Forestière Wallonne, marquant une étape inédite dans la gestion et la préservation des forêts wallonnes.

La clôture officielle de cette phase de concertation a eu lieu le 14 mars 2023 aux Moulins de Beez à Namur. Lors de cet événement de clôture pour lequel étaient présentes de nombreuses parties prenantes, plusieurs représentants de celles-ci ont été invités à témoigner par rapport à leur expérience dans cet exercice de co-construction. De ces témoignages, on peut notamment retenir :

- l'enrichissement des compétences et connaissances sur la forêt;
- la nécessité de préserver la forêt et la nature au sens large pour qu'elles puissent continuer à jouer leur rôle central dans les processus d'apprentissage et pédagogiques;
- la sérénité et la subtilité des débats, notamment grâce à une meilleure connaissance des autres et des fondements des positions de chacun;
- les débats réellement centrés sur la durabilité et la multifonctionnalité des forêts;
- la volonté commune de trouver un terrain d'entente pour faire émerger une forêt intéressante et qui tient compte de tous les usages a primé sur tous les autres sentiments.

Cette concertation inédite, valorisée par l'intelligence collective, le respect et l'écoute mutuelle au sein d'un groupe en constante évolution, a conduit à l'adoption de résolutions

qui ont fourni des fondations solides pour la rédaction de la Stratégie Forestière Wallonne par le DNF (Département de la Nature et des Forêts).

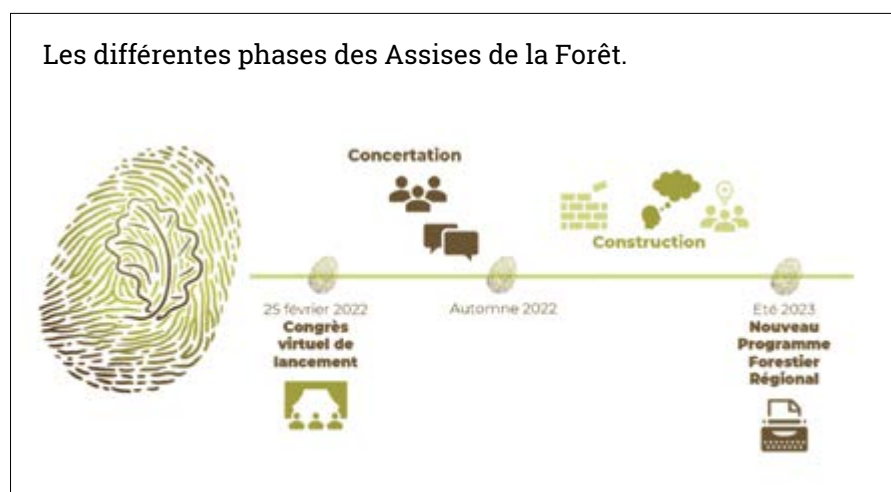
Ces résultats ont été présentés par Jean-François Gosse lors de l'assemblée générale de 2023 de la SRFB. Ceci avait fait l'objet d'une publication dans le *Silva Belgica* 03/2023.

RÉDACTION ET NOUVELLE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La troisième et dernière phase de ces Assises de la Forêt a consisté en la rédaction de la Stratégie Forestière Régionale. Dans un premier temps, l'avant-projet de texte a été rédigé par le DNF sur base de la brochure reprenant les 74 résolutions.

À la suite d'une volonté commune, exprimée tant par la Ministre de la Forêt que par les parties prenantes engagées dans la phase de concertation, ces dernières ont à nouveau été sollicitées afin de partager leurs avis sur le projet préliminaire de la stratégie élaborée par l'administration.

Les différentes phases des Assises de la Forêt.



Durant cette phase consultative, les parties prenantes ont émis des avis individuels qui ont été consolidés lors de deux phases successives. D'abord, les avis ont été discutés et ajustés lors de réunions au sein de chacun des cercles. Ensuite, ils ont été examinés et discutés lors de sessions du comité d'avis, qui comprenaient 15 représentants choisis par leurs pairs. De nouveau, grâce à l'intelligence collective, des reformulations ont pu être trouvées et ont été validées à l'unanimité dans la majorité des cas.

Enfin, le Comité de Pilotage de ces Assises, composé de membres de l'administration et de divers cabinets ministériels, accompagnés par WINCH, a examiné le texte finalisé de la Stratégie Forestière Régionale. Ils ont apporté des clarifications ciblées pour en faciliter l'adoption. Cette stratégie a été officiellement présentée le vendredi 24 mai 2024 lors d'un événement de clôture aux Moulins de Beez à Namur.

Pour garantir l'application effective de cette Stratégie Forestière Régionale, une équipe de coordination dédiée sera mise en place, supervisée par l'Inspecteur général du Département de la Nature et des Forêts (DNF). Cette approche assure une transition fluide vers la mise en œuvre pratique des objectifs stratégiques fixés.

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE

La Stratégie Forestière Régionale (SFR) trace une vision ambitieuse et intégrée pour un cadre politique et social qui favorise la conservation, la gestion durable et la pérennité des forêts wallonnes. En renforçant les engagements financiers et opérationnels des secteurs public et privé, la SFR offre des orientations stratégiques essentielles pour consolider une forêt multifonctionnelle, res-

pectueuse de son écosystème, et alignée sur les attentes et besoins régionaux.

Après avoir défini les grandes lignes pour atteindre les objectifs fixés pour la forêt wallonne, la SFR propose des actions concrètes à différents niveaux pour assurer leur réalisation. Cette stratégie marque une évolution significative par rapport aux approches traditionnelles, qui distinguaient les aspects économiques, écologiques et sociaux des forêts. Désormais, la SFR adopte une approche plus transversale et harmonieuse de ces dimensions, se positionnant ainsi comme un véritable outil multifonctionnel. Elle se divise en cinq axes principaux (voir encadré).

La SFR est donc bien plus qu'un simple document stratégique; elle représente un véritable engagement pour un avenir forestier durable en Wallonie, où économie, écologie et bien-être social se combinent pour le bénéfice de tous.

Axe 1

Assurer la résilience de la forêt wallonne dans le contexte des changements globaux.

Axe 2

Redéployer la biodiversité forestière.

Axe 3

Produire du bois et favoriser sa valorisation locale.

Axe 4

Dessiner une forêt jouant pleinement son rôle social et récréatif.

Axe 5

Développer la recherche et la formation, améliorer la gouvernance et augmenter la communication.

Chacun des 5 axes est divisé en objectifs, eux-mêmes subdivisés en types ou projets d'actions.

NB : Les 74 résolutions et la Stratégie Forestière Régionale sont consultables en ligne sur le site web des Assises de la Forêt à l'adresse suivante: <http://environnement.wallonie.be/assisesdelaforet/>.

Une version papier de la Stratégie Forestière Régionale sera insérée dans le prochain Silva Belgica.



PESTE PORCINE AFRICAINNE

LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE INVITE À LA PRUDENCE

Le virus de la peste porcine africaine est à nos portes. Un sanglier suspect a été trouvé dans l'état allemand de Hesse située à 150 km de la Belgique.

Pour rappel, la peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale presque toujours mortelle qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. La Belgique en est officiellement indemne depuis 2020.

Cette maladie ne présente aucun risque pour l'homme. Elle affecte uniquement les porcs.

Le 14 juin 2024, un sanglier a été abattu dans le land de Hesse, en Allemagne, parce qu'il présentait des problèmes de comportement. Le 15 juin 2024, l'Institut Friedrich Loeffler (laboratoire national de référence allemand) a détecté le virus de la PPA dans le prélèvement échantillonné sur ce sanglier.

Ce cas a été détecté près de la ville de Rüsselsheim au sud-ouest de Francfort sur la rive Est du Rhin, à 5 km du land de Rhénanie-Palatinat. Ce foyer est situé à 150 km de la frontière belge.

Le virus est proche de nos frontières, il est donc essentiel de détecter son éventuelle introduction le plus précocement possible pour limiter sa propagation. Par conséquent, toute carcasse de sanglier est susceptible d'être infectée par le virus de la PPA et doit obligatoirement être testée, sauf les animaux accidentés de la route.

Si vous trouvez un sanglier mort, non accidenté, veuillez en **informer immédiatement le Département de la Nature et des Forêts (DNF)** du Service Public de Wallonie :

- ☎ Soit en appelant au numéro de téléphone gratuit 1718 (en français) ou 1719 (en allemand) (SOS Environnement Nature),
- ☎ soit en ligne via <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/>.

L'analyse de la carcasse permettra d'établir rapidement un diagnostic d'infection, ou non, et de mettre en place des mesures limitant la propagation de la maladie le cas échéant.



Ne ramenez pas de viande provenant des régions touchées par la peste porcine africaine

Le virus a fait un bond d'environ 500 km par rapport aux zones déjà infectées en Europe. Cette distance de propagation est probablement liée à l'activité humaine. Si vous vous rendez en Allemagne ou dans d'autres régions infectées comme

l'Italie, faites particulièrement attention à suivre les **trois recommandations suivantes** qui permettent d'empêcher une introduction de la maladie en Belgique :

- Ne ramenez pas de viande de porc en Belgique ;
- Jetez vos restes alimentaires dans une poubelle fermée ;
- Ne nourrissez pas les cochons avec vos restes alimentaires.

Actuellement, aucun vaccin n'est disponible pour protéger les animaux de la peste porcine africaine. Ce virus est fortement résistant dans l'environnement. La transmission peut avoir lieu par contact direct entre animaux, mais également

par le biais de matériaux contaminés tels que les trophées de chasse, les vêtements de chasse, les bottes ou les véhicules. La viande de porc infecté et les dérivés peuvent également contenir de forte concentration de virus.

Pour plus d'information, veuillez consulter la page web dédiée à la peste porcine africaine en Wallonie: biodiversite.wallonie.be/peste-porcine-africaine.

Source

Communication du Service public de Wallonie de Juin 2024

VOS ARBRES PRÉSENTENT DES SIGNES DE MALADIE OU DE DÉPÉRISSEMENT?

**FAITES
APPEL
AUX**

**OBSERVATEURS DE
LA SANTÉ DES FORÊTS**

Une équipe de volontaires de la SRFB a été formée par l'Observatoire wallon de la santé des forêts (OWSF) aux tâches de Correspondant-Observateur pour les forêts privées. Sur demande, ils viennent chez vous, collectent des échantillons, insectes ou champignons. Leurs observations sont transmises à l'OWSF qui vous fournit un diagnostic. Vous contribuez ainsi à la prévention des crises phytosanitaires en forêt wallonne.

Faites appel à ces Observateurs de la santé des forêts : une surveillance phytosanitaire, pour et par les forestiers privés!

UN SERVICE



SRFB • KBBM

www.srfb.be

**INFOS
PRATIQUES**

Pierre-Olivier Bonhomme

081 62 74 26 | po.bonhomme@srfb-kbbm.be

PRIX : gratuit pour les membres de la SRFB | 50,00 € pour les non-membres

En collaboration avec l'Observatoire wallon de la santé des forêts (SPW/DGO3/DEMNA)
et la Cellule d'appui à la petite forêt privée.
Avec le soutien financier de la Wallonie.



Wallonie

**Passion, Expérience,
Disponibilité et Professionnalisme**

- ✓ Gestion de propriété boisée (complète ou en support),
- ✓ Martelage et vente de bois,
- ✓ Projet et entretien de plantation,
- ✓ Valorisation de régénération naturelle,
- ✓ Conseil et avis technique,
- ✓ Plan de gestion,
- ✓ Projet écologique, paysager et cynégétique,
- ✓ Dossier administratif (subventions, certification, N2000, ...)
- ✓ Estimation de la valeur de patrimoine boisé, ...

Gaëtan GRAUX

Ingénieur agronome forestier

Services de gestion des forêts

00 32 (0) 472 77 95 85

gaetan.graux@skynet.be

Rue de Courrière, 11

B-5340 Faulx-Les Tombes

*Travaillons ensemble à une forêt
Vivante, Saine, Productive et Belle !*



**Clôtures
Neuville**

TORNADO TALK TO THE FENCING PEOPLE

www.cloturesneuville.be

Toute clôture poulailleurs à l'air libre, chèvres, moutons, chevaux
Parcs à gibiers (daims, cerfs, lamas, alpagas...)
& protections contre les sangliers
Pieux en acacia, pin traité ou bois exotique
Enfoncement par vibro-fonçage & déroulage mécanique du treillis

+32 (0)475 392 187

herve.neuville@skynet.be

13, Xhout-si-Plout

6960 Manhay



"Je choisis le circuit court pour mon chauffage."

Et vous?
**DE QUEL BOIS VOUS
CHAUFFEZ VOUS?**

Mieux chauffer avec FRÖLING.
Un chauffage **durable, propre**
& à base d'un combustible **régional!**

Découvrez le leader européen dans la fabrication de chaudières bois
www.froeling-tds.be

LIBRAMONT ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

Dem Forest

froeling importateur en Belgique

ICI

VOTRE ANNONCE PUBLICITAIRE

Retrouvez nos tarifs d'insertion
sur notre site Internet www.srfb.be
ou contactez notre secrétariat au 02 223 07 66



© Keller

LA FISCALITÉ EN FORÊT PRIVÉE

par David Dancart¹ et Philippe de Wouters²

1. Coordinateur *Silva Belgica*, Société Royale Forestière de Belgique

2. Directeur de la Société Royale Forestière de Belgique

Nombreux sont les propriétaires forestiers qui contactent la Société Royale Forestière de Belgique pour des questions relatives à la fiscalité forestière. Par conséquent, cet article revient sur les notions de revenu cadastral, de précompte immobilier et d'impôt des personnes physiques.

LE REVENU

CADASTRAL

Chaque surface forestière est répertoriée à l'administration du cadastre. Cette administration lui attribue un revenu fictif, qui est le revenu cadastral. Il correspond au revenu annuel moyen net qu'un bien immeuble procurerait à son propriétaire. Il s'agit donc de la valeur locative moyenne nette d'un an du bien immeuble au moment de référence. Jusqu'à aujourd'hui, ce moment de référence est le 1er janvier 1975.

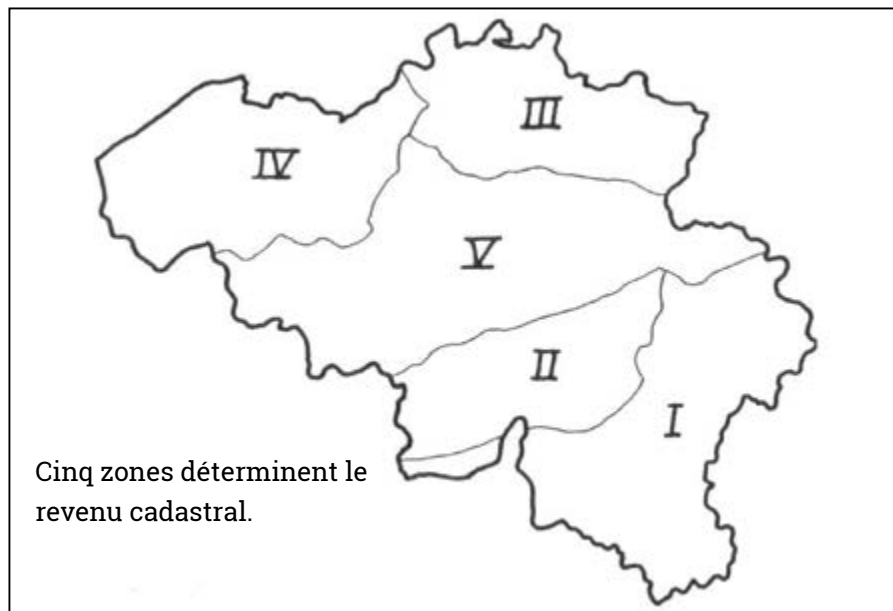
Le revenu cadastral des parcelles forestières est déterminé de manière forfaitaire selon :

- la zone où se situe le bois; ces zones ont été définies par les communes;

- la classe qui dépend de la qualité du sol et de la situation topographique.

Cinq zones (voir carte) ont été déterminées ainsi que trois classes. Pour donner une indication, la 1^{ère} classe correspond à la moyenne des revenus cadastraux les moins élevés des terres labourables de chaque commune de la zone. Pour les 2^e et 3^e classes, le revenu cadastral est égal à respectivement 60 % et 30 % du revenu cadastral de la 1^{ère} classe (voir tableau ci-contre).

À noter que certaines parcelles classées « non productives » ou « incultes » ou encore « chemin » peuvent avoir un revenu cadastral très faible, voire nul. Il en est parfois de même pour de très petites parcelles.



L'INDEXATION DU REVENU CADASTRAL

En 1990, le législateur a décidé d'indexer les revenus cadastraux. Le coefficient d'indexation est établi chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation.

En 1991, le coefficient d'indexation était de 1,0503. Un revenu cadastral de 100 € du 1^{er} janvier 1975 valait donc 105,03 € au 1^{er} janvier 1991.

En ce qui concerne l'année d'imposition 2022, le coefficient d'indexation est de 1,9084.

En ce qui concerne l'année d'imposition 2023, le coefficient d'indexation est de 2,0951.

En ce qui concerne l'année d'imposition 2024, le coefficient d'indexation est de 2,1763.

Ainsi, à titre d'exemple, pour l'année d'imposition 2024, le revenu cadastral indexé en zone I et classe 1 est de $27 \times 2,1763 = 58,80$ €/ha.

REVENU CADASTRAL ET IMPÔTS

Le revenu cadastral est fixé au niveau **fédéral**. Le revenu cadastral indexé ne doit pas être payé, mais sert de base pour le calcul du précompte immobilier et pour la détermination des revenus immobiliers imposables à l'impôt des personnes physiques.

Tableau 1 : indication moyenne du revenu cadastral (euro/ha/an) en fonction de la zone et de la classe (1^{er} janvier 1975). En grisé : indication moyenne du revenu cadastral indexé (euro/ha/an) pour l'année d'imposition 2024 (coefficient d'indexation de 2,1763).

Zone	Classe 1 (la plus productive)		Classe 2		Classe 3 (la moins productive)	
	1975	2024	1975	2024	1975	2024
I	27	58,8	16	34,8	8	17,4
II	29	63,1	17	37,0	8,5	18,5
III	15	32,6	9	19,6	4,5	9,8
IV	28	60,9	23	50,1	11	23,9
V	41	89,2	24	52,2	12	26,1

Vous pouvez retrouver les revenus cadastraux non indexés de vos biens immobiliers via <https://www.minfin.fgov.be/>.

Identifiez-vous et cliquez sur « Consulter mes données immobilières » sous « Mon habitation et mes biens immobiliers ».

LE PRÉCOMPTE

IMMOBILIER

Le précompte immobilier que l'on appelle parfois aussi « impôt foncier » est un impôt annuel.

Il s'agit d'un impôt régional, partagé entre la Région, la province et la commune. La base de calcul du précompte immobilier est le revenu cadastral indexé. Son montant est approximativement de 50 à 60 % de la valeur du revenu cadastral indexé, suivant la situation du bien.

En Wallonie, le précompte immobilier s'élève à 1,25% du revenu cadastral indexé et, à cela, s'ajoutent les centimes additionnels pour les communes et les provinces.

Les centimes additionnels sont votés chaque année par les communes et provinces et peuvent donc être différents d'une entité à l'autre et d'une année à l'autre.

On a pour le calcul du précompte immobilier la formule suivante : précompte immobilier = revenu cadastral indexé x taux global ((1,25 % (Wallonie) + taux provincial + taux communal)).

Pour exemple, pour l'exercice d'imposition 2022 d'un bien immobilier situé sur la commune de Namur, le taux global (%) était de : 1,25 + 18,5625 (province) + 36,25 (commune), soit un taux égal à 56,0625 %.



© Kotangens

Les revenus de la vente de bois sur pied ne sont pas à déclarer. Par contre, si vous vendez le bois abattu bord de route, les revenus doivent être déclarés car vous êtes alors considérés comme un exploitant professionnel (et vous devez avoir un registre de commerce).

Remarque

Normalement, un précompte est une avance sur l'impôt dû. Pour les particuliers, le « précompte » représente une avance sur l'impôt des personnes physiques ou un prélèvement qui précède le calcul définitif de l'impôt des personnes physiques. En conséquence, le montant de cette avance d'impôt devrait pouvoir être déduit complètement lors du décompte définitif. Pour le précompte immobilier, ceci n'est jamais le cas, de sorte que le précompte immobilier doit être plutôt considéré comme un « impôt immobilier » tout à fait autonome. En fait, il n'a absolument rien à voir avec un précompte.

L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

L'impôt des personnes physiques (IPP) est dû chaque année par tous les habitants du royaume c'est-à-dire par les personnes qui ont leur

domicile ou le siège de leur patrimoine en Belgique. L'ensemble de vos revenus imposables est à déclarer.

QUELS SONT LES MONTANTS IMPOSABLES À DÉCLARER ?

En ce qui concerne la propriété forestière appartenant à une ou des personnes physiques, le revenu cadastral (RC) des parcelles représente le revenu annuel net imposable du propriétaire¹. Par conséquent, le RC est repris dans votre déclaration à l'impôt des personnes physiques. Le taux appliqué sur ce revenu est fonction de l'ensemble des revenus du propriétaire (imposition par tranches). Cet impôt ne concerne pas les parcelles appartenant à un groupement forestier, en société ou en asbl.

¹ Même si la parcelle n'est pas gérée pour la production de bois (forte pente, zone humide...), il est considéré que celle-ci procure un revenu annuel au propriétaire.

D'autres revenus sont à déclarer

- La vente de bois abattus bord de route. En effet, le propriétaire devra déclarer comme revenu la vente de bois abattus car il est alors considéré comme exploitant professionnel. Il existe toutefois une tolérance pour les petites quantités de bois de chauffage vendues occasionnellement.
- La location de la chasse.
- La location d'un terrain, pour un camp de jeunes par exemple.

Certains revenus ne sont pas à déclarer

- Les revenus directs de la vente de bois sur pied ne sont pas taxables. Dès lors, ils ne doivent pas être déclarés à l'IPP. En effet, les arbres sur pied sont considérés comme des biens immeubles. Le précompte immobilier et l'impôt des personnes physiques ont déjà été payés annuellement sur base du revenu cadastral.

UNE RÉDUCTION DU REVENU CADASTRAL

- Les subsides octroyés par l'État fédéral, les Régions et l'Union européenne (indemnité du fonds des calamités, Natura 2000 ou les subsides à la plantation par exemple) ne sont pas imposables car ils ne constituent pas des revenus.

Sources

- <https://finances.belgium.be/>

- <https://finances.wallonie.be/>

Cet article fait la synthèse de deux articles parus dans *Silva Belgica*, à savoir :

- Législation - fiche technique n° 1. La fiscalité en forêt privée (1ère partie) par Philippe de Wouters et Virginie Lorent, *Silva Belgica* 6/2001.
- Législation - fiche technique n° 7. Revenu cadastral : définition et réduction possible par Jean-Michel Maus de Rolley et Philippe de Wouters, *Silva Belgica* 1/2008.

Durant les premières années de plantation, le propriétaire peut bénéficier d'une réduction du revenu cadastral. En effet, l'article 494 §3 du Code de l'Impôt sur le Revenu (CIR) précise : «...et le boisement de terrains n'entraîne la réévaluation du revenu cadastral, en raison de la nouvelle nature, qu'à partir du 1^{er} janvier de la vingt et unième année après le boisement. ». En d'autres termes, les 20 premières années de plantation, le propriétaire bénéficie d'une quasi-exonération de l'impôt sur le revenu cadastral, ce dernier est en effet ramené à 2,5 €/hectare pendant 20 ans, depuis la date de la plantation (ou de la régénération naturelle). Cette réduction tient compte de la surface régénérée et non de la surface de la parcelle cadastrale.

Attention, cette réduction n'est jamais automatique. Le bénéfice de cette révision du RC peut être obtenu par simple lettre adressée au Contrôle du Cadastre compétent du lieu où se situe le bois, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. Précisez bien les références juridiques :

article 494 §3 du Code de l'Impôt sur le Revenu, signalez la date de la plantation, le(s) numéro(s) de(s) parcelle(s) cadastrale(s) et le(s) surface(s) régénérée(s) (pourcentage de la parcelle). Au 1^{er} janvier de la 21^e année suivant la date de plantation, le revenu cadastral sera réajusté à son niveau normal. Les deux opérations (réduction et réévaluation) sont notifiées par le Cadastre au propriétaire.

La conséquence évidente de ce régime est une diminution sensible du précompte immobilier et de l'impôt sur le revenu et ce, pendant 20 ans. Tout propriétaire forestier se doit donc d'en profiter d'autant que la procédure est, du moins pour l'instant, simple.

La demande peut être introduite avec retard mais sans effet rétroactif ; elle vaudra pour les années restant à courir. Par exemple, neuf ans après la plantation, la demande peut toujours être faite ; elle sera effective et valable pour les onze années restantes.



Durant les premières années de plantation, le propriétaire peut bénéficier d'une réduction du revenu cadastral.



CERTIFICATION FORESTIÈRE DES FORÊTS

MESSAGE AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

par François De Meersman¹, Guy de Muelenaere² et Thomas Davreux³

1. Secrétaire général, Confédération Belge du Bois - fdm@bois.be

2. Head FEDUSTRIA Wallonie, FEDUSTRIA - guy.demuelenaere@fedustria.be

3. Managing Director, InDufed - thomas.davreux@indufed.be

Les propriétaires forestiers wallons certifiés PEFC ont récemment été contactés par Filière Bois Wallonie (forêts publiques) ou par la Société Royale Forestière de Belgique (forêts privées) dans le cadre du renouvellement de la certification PEFC (gestion durable des forêts) de leur propriété¹.

La Confédération Belge du Bois, FEDUSTRIA et inDufed se permettent d'insister sur l'importance de la certi-

¹ <https://www.filiereboiswallonie.be/certification> et <https://srfb.be/certification-pefc/>.

Qui est la Confédération Belge du Bois ?

La Confédération Belge du Bois regroupe, défend et informe, au niveau belge, les secteurs des travaux forestiers, de l'exploitation forestière, du sciage et du négoce de bois.

Plus d'infos sur www.confederationbois.be.

<https://www.linkedin.com/company/confederation-belge-du-bois>

Qui est Fedustria ?

Fedustria est la fédération belge de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement. Elle représente également le commerce d'importation de bois.

Plus d'infos sur www.fedustria.be.

<https://www.linkedin.com/company/fedustria/>

Qui est inDufed ?

inDufed représente les secteurs industriels belges de la production de papier et de pâte à papier, de la transformation du papier et du carton et de la production et de la transformation du verre.

Plus d'infos sur www.indufed.be.

<https://www.linkedin.com/company/indufed-sustainable-goods/>



© Jean-Michel Clajot

fication forestière pour les différents marchés du bois. Rappelons que certains marchés, notamment ceux du secteur énergétique et des marchés publics, exigent cette certification. Elle est en outre particulièrement prisée par le secteur papetier et du panneau et devient de plus en plus demandée dans d'autres secteurs de la transformation du bois. En d'autres termes, la certification forestière est devenue essentielle, surtout à une époque où il est devenu crucial d'at-

tester du caractère durable et neutre en carbone des produits.

Les trois fédérations signataires de ce message ne peuvent qu'encourager vivement la certification. En effet, disposer de cette certification est récompensé par le marché, offrant par ailleurs des opportunités accrues de valorisation des bois commercialisés. À l'inverse, ne pas en disposer pourrait rendre cette valorisation plus complexe.

Les fédérations remercient les propriétaires qui ont déjà renouvelé leur certification de gestion durable des forêts et se permettent d'insister auprès des autres pour que cette démarche soit mise en œuvre afin que leurs bois puissent être valorisés au mieux et que les entreprises belges de la transformation du bois puissent rester compétitives dans des marchés européens et mondiaux de plus en plus concurrentiels.



Wallonie

Article publié grâce au soutien du Service Public de Wallonie, du Ministère de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

INTERVIEW BART MUYS

«ER IS MEER RUIMTE VOOR KAPPEN»



De volumes uit openbare en private houtverkopen in zowel Vlaanderen als Wallonië zitten in een dalende lijn, en dit heeft een blijvende negatieve impact op de houtverwerkende bedrijven. Openbare bosbeheerders halen aan dat dit niet meer dan een gevolg is van onder andere een bosbeheer dat moet veranderen ten gevolge van de klimaatverandering en van een veranderende publieke perceptie ten aanzien van bomen kappen. De Belgische Houtconfederatie ging hierover in gesprek met Bart Muys, professor boscologie en -beheer aan de KU Leuven.

Hoe zie je de houtvoorraad in onze bossen evolueren rekening houdend met de klimaatverandering?

Bart Muys : Voor Vlaanderen hebben we hier uitgebreide studies over gedaan, waarvan de resultaten te lezen zijn in onder andere het Biowood rapport^{1,2}. Binnenkort verschijnt er ook een paper over het oogstpotentieel van bomen in Vlaanderen onder verschillende beheersscenario's. De algemene conclusie is dat er momenteel veel meer oogstpotentieel is dan wat er nu jaarlijks gekapt wordt. Ook wanneer we de klimaatverandering in rekening brengen onder een scenario van natuurgericht bosbeheer, dan

neemt dit potentieel nog toe. Dit komt omdat bomen sneller groeien door het CO₂-bemestingseffect en de toename van gemiddelde temperatuur en neerslag. Een kanttekening die we hierbij moeten maken is dat het heel moeilijk is om de effecten van extreme weersomstandigheden, zoals droogteperiodes, te voorspellen. In elk geval is er in de komende jaren een groot duurzaam oogstpotentieel.

In Vlaanderen maakt men zich steeds grotere zorgen over de vitaliteitsproblemen bij grove den ten gevolge van de extremere weersomstandigheden. Hij is echter nog steeds de meest voorkomende boomsoort en blijft gegeerd door de industrie. Hoe sta jij daar tegenover?

Ook in het verleden waren er periodes met verminderde vitaliteit van onze dennen, door ziekten of plagen, of ten gevolge van stikstof, en dat is weer voorbijgegaan. Grove den blijft een veerkrachtige en sterke boomsoort. Waar ik me meer zorgen over maak is hoe de meeste Kempische dennenbossen beheerd worden. Blijven doordunnen lijkt zowat de enige aangewende beheer-optie. Het resulteert vaak in een bos zonder veel houtwaarde, en vooral zonder dennenverjonging. Terwijl dit eenvoudig te bewerkstelligen is via groepenkap met overstaanders, een lichte oppervlakkige bodemverstoring en kloempenplanting voor diversificatie. Zonder verjonging geen toekomst!

1



2





Er wordt wel eens gezegd dat biodiversiteit verhogen niet samengaat met bosexploitatie en houtkap. Hoe zie jij dit?

De bossen in Vlaanderen staan sinds millennia onder invloed van de mens, via onder andere verschillende beheermethoden. Veel van de diversiteit die zich over deze tijdspanne ontwikkeld heeft in onze bossen, is afhankelijk van beheer en ingrijpen door de mens, net zoals dit ook het geval is voor onze heiden en graslanden. Beheer in bossen wordt in grote mate gestuurd door houtkap. Dit geldt ook als we het beheer doen uitsluitend voor het verhogen van natuurwaarden. Kappen zal er met andere woorden gebeuren, bijvoorbeeld om bossen voldoende lichtrijk te houden, of om sneller dikke habitatbomen te laten ontwikkelen.

Daarnaast moet er zeker ruimte bestaan voor bosreservaten met nul beheer, maar laat ons de biodiversiteitswaarde van beheerde bossen niet uit het oog verliezen. In het algemeen zijn ze vrij van meststoffen en biociden, en behoeven weinig beheerinterventies (eens om de 5 à 10 jaar). Bovendien zorgt dit voor een niet te verwaarlozen inkomst voor de bosexploiteerder -en beheerder, die dan opnieuw in natuur kan geïnvesteerd worden

Het beleid en veel bosbeheerders lijken er dezer dagen van uit te gaan dat kleinschalig bosbeheer, met puntsgewijze en boomgerichte ingrepen de norm is om veerkrachtige bossen te krijgen in tegenstelling tot de grootschaligere ingrepen van vroeger met groepenkappen en kaalslagen. Ben je het daarmee eens?

Het idee achter dit kleinschalige beheer is onder meer het vrijwaren van het bosmicroklimaat, zodanig dat de extreme weersomstandigheden en dan vooral de droogtes getemperd blijven. Ik ben van mening dat deze aanpak meerwaarde biedt. Maar de bosbouwwetenschap biedt een heel scala aan beheeringrepen die de moeite waard zijn, van grootschalig tot kleinschalig. Het is aan de bosbeheerder om met kennis van zaken uit te maken welke ingreep het meest opportuun is. Nog niet zo lang geleden was het tegengestelde zelfs in de mode : zoveel mogelijk licht en ruimte brengen in bossen voor verjonging, behouden van voorjaarsflora, en het creëren van permanente open plekken. En nu lijkt het weer de andere kant op te gaan. De bosbouwwetenschap biedt een hele waaier van beheeringrepen die geschikt zijn voor bepaalde boomsoorten en omstandigheden, en pleit nooit voor eenzijdigheid. Ook op het vlak van beheeringrepen moeten we

diversiteit en nuance beogen, en dat vergt kennis van zaken en gedegen techniciteit.

Ja, want de opleiding voor boswachters is ook niet wat ze geweest is?

Inderdaad, terwijl we in Vlaanderen vroeger de opleiding 'Bosbouw-bekwaamheid' voor boswachters hadden, is dit nu verbreed tot 'Natuurmanagement' waarin veel van de vereiste techniciteit voor bosbeheer verloren is gegaan. Het is een algemene opleiding geworden, die te weinig basis biedt om bossen multifunctioneel en duurzaam te beheren. Waar dan het terreincoördinerende academische niveau van regiobeheerder ook ingevuld wordt door profielen zonder terreinkennis, dan resulteert dit in toenemende desinteresse voor multifunctioneel bosbeheer, of erger in foutieve beheeringrepen.

Als expert bosbeheerplanning heb jij ook een duidelijke visie over hoe bosbeheer in Vlaanderen nu vormgegeven wordt m.b.v. de natuurbeheerplannen, niet?

De natuurbeheerplanning heeft als ambitie het beheer voor alle natuur (waaronder bos) te omvatten. Maar in de praktijk resulteert dit in natuurbeheerplannen met een gebrek aan langetermijnvisie, boekhoudoefeningen voor het realiseren van de Europese habitats, met onvoldoende aandacht voor ecosysteemdiensten, inzonderheid de houtproductie. Dit zorgt voor een verwatering van het bosbeheer, met onvoldoende aandacht voor bosstructuur, boomsoortensamenstelling, leeftijdsclassenverdeling en duurzame oogst. Vroeger moest je zo bijvoorbeeld een kapplan opstellen waardoor ook duidelijk door de overheid kon gemonitord worden hoeveel er ongeveer gekapt werd. Nu is daar enkel nog de bosinventaris op Vlaams niveau voor. En zo is het ook veel moeilijker om in te schatten of we nu in een bepaald boscomplex te veel of te weinig aan het kappen zijn. Als stresstest stel ik graag de vraag: 'Stel, de houtprijzen gaan ineens maal 4, hebben we dan nog controle over hoeveel hout er uit het bos komt?'. Als het antwoord neen is, moeten we extra maatregelen nemen. Een oplossing zou zijn om opnieuw meer aandacht

te schenken voor bosstructuur, bossamenstelling en de techniciteit van bosbeheer in de natuurbeheerplannen van overheid en privé.

Op beleidsmatig vlak is bosbouw in Vlaanderen een beetje een vreemde eend in de bijt: sommigen zeggen dat het onder natuur valt en voor anderen valt het dan weer onder landbouw, wat dikwijls leidt tot een gebrek aan duidelijk kader en de 'hete aardappel doorschuiven'. Hoe zie jij dit?

Bos valt beleidsmatig onder natuur in Vlaanderen. Het ANB en het INBO zijn dus verantwoordelijk voor alle aspecten van het bosbeheer, ook de houtproductie ten behoeve van de circulaire bio-economie, maar ze zijn zich hier onvoldoende van bewust. Er lijkt een kentering aan de gang, maar meer verantwoordelijkheid in deze materie blijft broodnodig. Als beide zich hier niet voor willen engageren, moet er in principe een andere dienst opgericht worden die dit wel opneemt, zoals vroeger het geval was toen bos en natuur beleidsmatig nog gescheiden waren. Maar laat het duidelijk zijn dat ik van dit laatste geen voorstander ben. Bos blijft natuur, alleen heeft dit waardevolle ecosysteem ook een prachtig duurzaam product voort te brengen, waarvoor het speciale aandacht verdient.

Dit artikel werd gepubliceerd in HoutBedrijf nr. 26 - 2^{de} trimester 2024.

HoutBedrijf is het trimestriële vakblad van de Belgische houtsector.

BELGISCHE
HOUTCONFEDERATIE
BOIS HOUT
CONFÉDÉRATION
BELGE DU BOIS



VOUS ÊTES RÉCEMMENT DEVENU PROPRIÉTAIRE FORESTIER?

**FAITES
APPEL
AUX**

COACHS FORESTIERS

Vous vous posez une foule de questions ? La Société Royale Forestière de Belgique vous propose de rencontrer des propriétaires forestiers expérimentés. Elle a mis en place un réseau de Coachs forestiers, désireux de partager leurs connaissances lors de rencontres conviviales avec d'autres propriétaires moins chevronnés. Ces Coachs forestiers vous écoutent, répondent à vos questions et vous orientent dans vos projets, en toute discrétion.

UN SERVICE



SRFB • KBBM

www.srfb.be

**INFOS
PRATIQUES**

Virginie Louis

0494 10 30 30 | virginie.louis@srfb-kbbm.be

PRIX : gratuit pour les membres de la SRFB | 50,00 € pour les non-membres

En collaboration avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée.
Avec le soutien financier de la Wallonie.



Wallonie

DES ANIMATIONS EN FORÊT POUR TOUS PUBLICS

**FAITES
APPEL
AUX**

GUIDES FORESTIERS

Nos guides forestiers volontaires réalisent des activités pour tous publics, jeunes et moins jeunes, afin de les sensibiliser à la multifonctionnalité de la forêt et de les informer sur les métiers de la filière bois.

Leurs activités - visites guidées, plantations, animations, stands - s'organisent lors d'événements qui mettent la nature et la forêt en évidence, telles que la Quinzaine de la Nature, Wallonie Bienvenue, LaSemo, ... Ils peuvent aussi organiser des activités à la demande, à l'occasion de fêtes familiales, de team-building, ...

UN SERVICE



SRFB • KBBM

www.srfb.be

**INFOS
PRATIQUES**

Julie Goffette

081 62 74 06 | julie.goffette@srfb-kbbm.be

PRIX : sur mesure, en fonction de l'événement organisé

Avec le soutien financier de la Wallonie.



Wallonie



QUEL **AVENIR** POUR NOS FORÊTS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

C'est à cette question d'actualité que *Trees for Future* lancé en 2018 tente de répondre

Notre projet vise à identifier les essences et provenances d'arbres qui seront les mieux adaptées aux conditions climatiques futures.

Nous sommes actuellement à la recherche de fonds pour permettre la poursuite du projet. La Fondation Roi Baudouin croit en ce projet et a permis la création du Fonds des Amis de la Société Royale Forestière de Belgique. Grâce à cela, vos dons sont déductibles d'impôts.

© C. Cuvelier

Les dons à partir de 40 € par an faits à la Fondation bénéficient d'une réduction d'impôt de 45 % (art.145/33 CIR).

Comment faire un don ?

Deux possibilités :

- Par virement, au compte IBAN : BE10 0000 0000 0404 de la Fondation avec la mention « 017/1930/00022 ».
- En ligne via le site de la Fondation Roi Baudouin :
https://donate.kbs-frb.be/FAD_Societe_Royale_Forestiere_de_Belgique/~mon-don
ou via <https://www.treesforfuture.be>

**VOUS AUSSI
REJOIGNEZ**

treesforfuture
treesforfuture.be



Le projet est financé par les citoyens via le Fonds des amis de la SRFB géré par la Fondation Roi Baudouin, par les entreprises sponsorisant la « plantation responsable en forêt » avec la SRFB et par les entreprises sponsor.





Avertissement

Les informations données ici ne suffisent pas pour arrêter le choix d'essence(s) à planter.

Se référer au Fichier écologique des essences pour une analyse approfondie.



RUSTICITÉ

Essence sensible à la neige et au givre. Sensible aux gelées au stade juvénile.



RÉSISTANCE À LA SÉCHERESSE

Sensible à la sécheresse mais pas à la canicule.



RÉSISTANCE À L'ENGORGEMENT DU SOL

Très tolérant à l'engorgement en eau du sol. Peu sensible aux sols à régime hydrique alternatif.



COMPORTEMENT VIS À VIS DE LA LUMIÈRE

Essence héliophile; intolérante à l'ombrage dès le stade juvénile.



BESOINS HYDRIQUES

De 800 mm/an à 1400 mm/an



EXIGENCES ÉDAPHIQUES

Exige des stations constamment alimentées en eau. Très sensible au déficit hydrique. Optimum sur sols frais à très humides. Essence très exigeante quant à la richesse du sol; très sensible à l'acidité et affectionne les sols carbonatés. Peu sensible à l'anaérobiose. Sensible à la compacité du sol.



ENRACINEMENT

Traçant, très ramifié et étendu.



CROISSANCE ET PRODUCTION

Sur station favorable, production rapide de bois. Productivité non documentée en Wallonie.



DIMENSIONS

25 à 30 m de hauteur.



DISTRIBUTION NATURELLE

Essence eurasiatique, indigène en Belgique.

Salicaceae

LE SAULE BLANC *Salix alba*



DESCRIPTION

- Écorce épaisse, gris foncé, se crevassant sur les vieux sujets.
- Rameaux souples, finement pubescents au sommet, brun-rouge à brun-vert.
- Bougeons de 5 mm environ, aplatis, appliqués sur le rameau, rouges à brun foncé.
- Feuilles alternes finement dentées, insérées en spirale, pubescentes sur les deux faces au stade juvénile ; au stade adulte, face supérieure vert foncé et face inférieure argentée.
- Fleurs en chatons.



VALORISATION DU BOIS

Bois stable, se courbant facilement, facile à travailler.

- Menuiserie, sculpture.
- Emballage, placage, contreplaqué.
- Manche d'outils.
- Papier.
- Écorce antirhumatismale et fébrifuge.
- Production de biomasse.

Sources

- Flore Forestière Française, tome 1, plaines et collines. G. Dumé, C. Gauberville, D. Mansion J-C. Rameau. CNPF-IDF
- www.fichierecologique.be
- <https://biologievegetale.be/>

Crédits photo

de gauche à droite et de bas en haut : Krzysztof Ziarnik Kenraiz, Bertrand Bui, Josep Gestí, Willow.



Avertissement

Cette essence n'est pas reprise au Fichier écologique des essences. Son introduction en forêt n'est autorisée que sur des surfaces inférieures à cinquante ares d'un seul tenant par tranche de cinq hectares de bois et forêts d'un même propriétaire. L'autécologie de cette essence est mal connue en contexte belge. Des essais d'introduction sont en cours, notamment dans le cadre de *Trees for future*, afin de préciser les aptitudes de l'essence sur notre territoire.

LE SAPIN DE TURQUIE

Pinaceae

Abies bornmuelleriana

DESCRIPTION

Se distingue du sapin de Nordmann par les caractères suivants :

- Rameaux de 2 ans brun rougeâtre.
- Bourgeons résineux.
- Aiguilles épaisses et rigides de 25 à 35 mm, disposées en brosse relevée, non rabattues vers l'avant du rameau.
- Présence de stomates sur la face supérieure des aiguilles.
- Cône plus long que chez le sapin de Nordmann (10 à 15 cm).



VALORISATION DU BOIS

- Charpente.
- Menuiserie.
- Caisserie.
- Pâte à papier.
- Sapins de Noël.

RUSTICITÉ

Très bonne (jusqu'à -30°C).
Débourrement tardif : ne craint pas les gelées tardives.
Supporte bien les gelées précoces.

RÉSISTANCE À LA SÉCHERESSE

Bonne résistance à la sécheresse, meilleure que celle du sapin de Nordmann, mais moindre que celle du sapin de Céphalonie.
Bonne résistance à la canicule.

RÉSISTANCE À L'ENGORGEMENT DU SOL

Ne supporte pas les sols hydromorphes.

COMPORTEMENT VIS À VIS DE LA LUMIÈRE

Modérément exigeant en ombre dans le jeune âge.

BESOINS HYDRIQUES

Aire d'origine : précipitations moyennes de 600 à 1.500 mm avec des étés secs.

EXIGENCES ÉDAPHIQUES

Indifférent à la richesse du sol. Pousse bien sur sol acide à neutre, accepte les sols carbonatés.
Amplitude hydrique : sols secs à assez humides (frais).

ENRACINEMENT

Enracinement pivotant.

CROISSANCE ET PRODUCTION

Performances identiques au sapin de Nordmann : de 7 à 13 m³/ha/an (productif) vers 70 ans.

DIMENSIONS

Jusqu'à 50 m de hauteur.

DISTRIBUTION NATURELLE

S'étend sur plus de 200.000 ha au Nord de la Turquie, sur les bords de la mer Noire, du niveau de la mer jusqu'à 2.000 m d'altitude.

Sources

- Flore Forestière Française, Plaine et collines, J-C. Rameau, D. Mansion, G. Dumé, C. Gauberville
- <https://biologievegetale.be/>
- <https://climessences.fr/>

Crédits photo

de gauche à droite et de bas en haut :
Don Pedro28, Michel Gaubert,
Krzysztof Ziarnik Kenraiz, Mskyrider.



Essence testée dans notre projet *Trees For Future*

<https://www.treesforfuture.be/>

PROVENANCE TESTÉE

Bostan



Avertissement

Cette essence n'est pas reprise au Fichier écologique des essences. Son introduction en forêt n'est autorisée que sur des surfaces inférieures à cinquante ares d'un seul tenant par tranche de cinq hectares de bois et forêts d'un même propriétaire. L'autécologie de cette essence est mal connue en contexte belge. Des essais d'introduction sont en cours, notamment dans le cadre de *Trees for future*, afin de préciser les aptitudes de l'essence sur notre territoire.



RUSTICITÉ

Bonne, jusqu'à -25°C.
Ne craint pas les gelées précoces et tardives.



RÉSISTANCE À LA SÉCHERESSE

Bonne résistance à la sécheresse et aux canicules, à condition que le système racinaire puisse se développer en profondeur sans contraintes majeures.



RÉSISTANCE À L'ENGORGEMENT DU SOL

Tolère les engorgements prolongés. Sensible à la sécheresse sur les sols à régime hydrique alternatif (enracinement déficient).



COMPORTEMENT VIS À VIS DE LA LUMIÈRE

Espèce qui aime la lumière, intolérante à l'ombrage.



BESOINS HYDRIQUES

Dans la partie nord-américaine de son aire, précipitations moyennes annuelles comprises entre 1000 mm et 1.500 mm, dont la moitié durant la saison de végétation.



EXIGENCES ÉDAPHIQUES

Tolère une acidité modérée. Se développe bien sur sols légèrement acides à neutre. Craint les sols carbonatés. Pousse sur sols légèrement secs à humides. Optimum de croissance sur limons argileux toujours frais, profonds à très profonds. Se développe mal sur sols compacts.



ENRACINEMENT

Pivotant, puissant, profond.



CROISSANCE ET PRODUCTION

Arbre productif à croissance soutenue.



DIMENSIONS

Jusque 40 m de hauteur et 1 m de diamètre.



DISTRIBUTION NATURELLE

Sud-est des États-Unis, du Connecticut au centre de la Floride. Limite ouest : Est du Texas. De 0 à 750 m d'altitude. On le trouve également au Mexique (Tamaulipas) ainsi qu'en Amérique Centrale (Guatemala, Bélize, Honduras et Nicaragua).



Essence testée dans notre projet *Trees For Future*

<https://www.treesforfuture.be/>

PROVENANCE TESTÉE
USA Louisiane

Altingiaceae

LE COPALME D'AMÉRIQUE

Liquidambar styraciflua



DESCRIPTION

- Écorce jeune grisâtre et lisse, puis rapidement brune, épaisse, subéreuse et crevassée comme celle d'un chêne.
- Rameaux couverts de crêtes liégeuses.
- Bourgeons verts à brun-rouge, brillants.
- Feuilles alternes, dentées, avec 5 à 7 lobes pointus, rouges brique à l'automne.
- Fleurs femelles à tête dense avec long pédoncule.
- Fruits de 2,5 à 3 cm de diamètre, globuleux, ligneux, pédonculés, pendants, hérissés, constitués de nombreux akènes.



VALORISATION DU BOIS

Bois assez dur, moyennement dense.

- Placage (1^{ère} essence feuillue aux États-Unis).
- Ameublement, décoration.
- Menuiserie, ébénisterie.
- Tournerie.
- Emballage.
- Sève également valorisée : gomme souple à mâcher, antidiarrhéique et antimicrobienne...

Sources

- Flore Forestière Française, Plaine et collines, J-C. Rameau, D. Mansion, G. Dumé, C. Gauberville
- <https://biologievegetale.be/>
- <https://climessences.fr/>

Crédits photo

de gauche à droite et de bas en haut :
Alain Bigou, JLPC, Anny Raim,
Liliane Roubaudi





Avertissement

Cette essence n'est pas reprise au Fichier écologique des essences. Son introduction en forêt n'est autorisée que sur des surfaces inférieures à cinquante ares d'un seul tenant par tranche de cinq hectares de bois et forêts d'un même propriétaire. L'autécologie de cette essence est mal connue en contexte belge. Des essais d'introduction sont en cours, notamment dans le cadre de *Trees for future*, afin de préciser les aptitudes de l'essence sur notre territoire.

Cupressaceae

LE CALOCÈDRE

Calocedrus decurrens



DESCRIPTION

- Écorce rougeâtre, se fissurant en plaques verticales.
- Rameaux très ramifiés et disposés dans un même plan. Ramifications en éventail.
- Feuilles très aromatiques, ressemblant à des écailles, vert-jaune, brillantes.
- Strobiles mâles globuleux, jaunâtres, en position terminale.
- Cônes petits (2 à 2,5 cm de long), allongés, composés de 6 écailles articulées sur leur base, à ombilic recourbé, pointu et s'ouvrant à maturité.



VALORISATION DU BOIS

Bois très durable en extérieur, présente de bonnes qualités technologiques.

- Sciage.
- Menuiserie extérieure.
- Charpente.
- Papeterie.



RUSTICITÉ

Supporte bien le froid (au moins - 25°C). Bonne résistance aux gelées précoces (non renseignée pour les gelées tardives).



RÉSISTANCE À LA SÉCHERESSE

Bonne résistance à la sécheresse, juvénile comme adulte. Bonne résistance à la canicule.



RÉSISTANCE À L'ENGORGEMENT DU SOL

Peu sensible. Peut pousser en bordure de rivières ou de lacs.



COMPORTEMENT VIS À VIS DE LA LUMIÈRE

Supporte l'ombrage (arbre à comportement social).



BESOINS HYDRIQUES

Peut se contenter d'années à 400 mm/an mais supporte de fortes pluviométries (2.000 mm/an).



EXIGENCES ÉDAPHIQUES

Grande amplitude trophique : sols neutres à très acides. Tolère la présence de calcaire mais croît plus lentement sur ces stations. Peu sensible au déficit hydrique. Croît sur sols secs à humides. Très sensible à la compacité du sol.



ENRACINEMENT

Enracinement très puissant, profond et particulièrement étalé.



CROISSANCE ET PRODUCTION

Révolution de 80 à 120 ans. Croissance initiale lente mais régulière. Dans de bonnes conditions de croissance, atteint jusqu'à 7 m³/ha/an en région méditerranéenne.



DIMENSIONS

Atteint 60 m de hauteur et davantage dans son aire naturelle.



DISTRIBUTION NATURELLE

Aire naturelle dans l'Ouest de l'Amérique du Nord, depuis le Nord de l'Oregon jusqu'aux zones centrales de Basse-Californie (Mexique), limitée à l'est par la Sierra Nevada. Altitude de 50 à 2.000 m au nord et de 900 à 3.000 m au sud.

Sources

- Le calocèdre. Essais de provenances en climat méditerranéen : premiers résultats. Thierry Fauconnier. Forêt méditerranéenne. Mars 2009
- <https://biologievegetale.be/>
- <https://climessences.fr/>

Crédits photo

de gauche à droite et de bas en haut : Polypompholyx, Polypompholyx, Agnieszka Kwiecien Nova, Forest and Kim Starr



Essence testée dans notre projet *Trees For Future*
<https://www.treesforfuture.be/>

PROVENANCES TESTÉES
USA, Californie
Mount Sashta Oregon Ashland

PEUPLIERS ET FEUILLUS EN MÉLANGE

par Pierre-Olivier Bonhomme¹ et Virginie Louis²

1 Itinéraires innovants et formation, Société Royale Forestière de Belgique

2 Itinéraires innovants, aide au reboisement et coachs, Société Royale Forestière de Belgique

Dans le cadre du projet « itinéraires innovants de régénération », Monsieur Paul Vanderroost, propriétaire forestier dans la commune de Ninove, nous a ouvert les portes de sa forêt pour nous présenter ses peuplements mélangés à base de peupliers et de feuillus. Les itinéraires mis en place lui permettent de diversifier sa production et d'obtenir des revenus plus réguliers.

TYPE DE SOL

Les parcelles concernées sont situées sur des limons sableux (70% limon et 30% sable) riches et profonds avec une nappe phréatique à plus de 1,5 m de profondeur en été.

Il s'agit donc d'une station favorable à de nombreuses essences. Pour le peuplier, nous sommes sur une station sèche, sachant que la plupart des peupliers trouvent leur optimum sur des stations avec une nappe plus proche de la surface.

Rappelons que le peuplier est une essence particulière. Il s'agit d'une des rares essences forestières pour lesquelles les sylviculteurs ont développé des cultivars. Cela permet

d'obtenir des arbres très performants en termes de croissance et de conformation homogène. Pour valoriser ce potentiel, il convient d'installer le ou les cultivars en adéquation avec la station, sous peine d'obtenir des résultats décevants, voire des échecs. Il est important de diversifier les cultivars, par exemple, pour une plantation de 10 ha, il convient de planter trois cultivars au minimum. Pour le choix des cultivars de peuplier, référez-vous à la brochure « peuplier & populiculture 2.0 », téléchargeable sur le site [https://www.foret-pro-bos.eu/fr/-onglet « publications »](https://www.foret-pro-bos.eu/fr/-onglet%20publications).

ANTÉCÉDENT

CULTURAL ET

PRÉPARATION DU

TERRAIN

Le peuplement précédent était une peupleraie installée sur prairie. La mise à blanc a eu lieu en 2013. Les houppiers des peupliers ont été exploités en bois énergie. Le sol était donc relativement propre après l'exploitation, ce qui a permis de planter sans préparer le terrain.

SCHÉMAS ET TECHNIQUE DE PLANTATION

Deux schémas différents ont été utilisés par le propriétaire. Dans chacun des cas, les trous de plantation ont été préparés à la tarière sur tracteur (diamètre des trous 35 cm).

Le propriétaire a choisi le peuplier Oudenberg, un cultivar euraméricain à petites feuilles qui permet de laisser filtrer beaucoup de lumière en sous-étage. La station est limite pour ce cultivar en termes de besoin en eau. Pour favoriser l'infiltration d'eau au pied des peupliers, M. Vanderroost a foré des trous à la tarière à main autour des peupliers (16 trous par arbre).



© Virginie Louis - SRFB

Chênes rouges installés en cellules entre les peupliers.

Remarque

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le cultivar Oudenberg est moyennement adapté à la station concernée. Il trouve son optimum sur des stations plus fraîches, voire humides (nappe en été entre 1 et 1,5 m de profondeur, voire entre 0,5 et 1 m de profondeur). Il est difficile de quantifier l'efficacité des trous pratiqués autour des peupliers. Toujours est-il que la peupleraie est de belle venue.

1^{ER} SCHÉMA DE PLANTATION

Il s'agit d'une plantation de peupliers Oudenberg et de chênes rouges qui date de 2015. Les peupliers ont été plantés à 10 m sur 10 m. À chaque intersection entre quatre peupliers, une cellule de neuf chênes rouges a été plantée à 2 m sur 2 m.

2^E SCHÉMA DE PLANTATION

Il s'agit cette fois d'une plantation de 2024 de peupliers Oudenberg avec des robiniers. Les peupliers ont été plantés à 8 m sur 8 m. Au centre des interlignes, deux rangées de robiniers ont été installées avec un écartement 0,8 m dans la ligne et de 2 m entre les lignes.

OBJECTIF DE LA PLANTATION

Pour les deux itinéraires, l'objectif est de produire du bois de structure avec les peupliers. La dimension d'exploitabilité est fixée à 160-180 cm de circonférence (environ 25 ans).

Pour le premier itinéraire, les chênes rouges seront exploités en bois

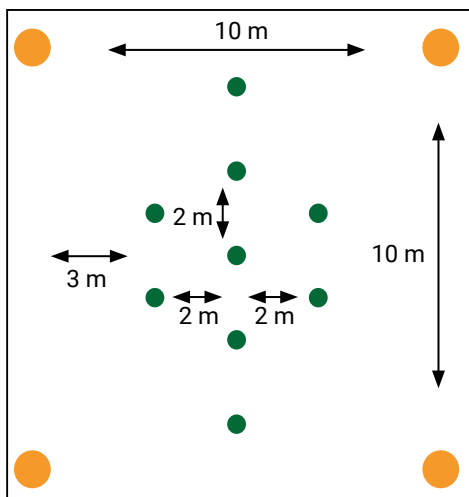


Schéma 1. Chênes rouges en vert et peupliers en orange

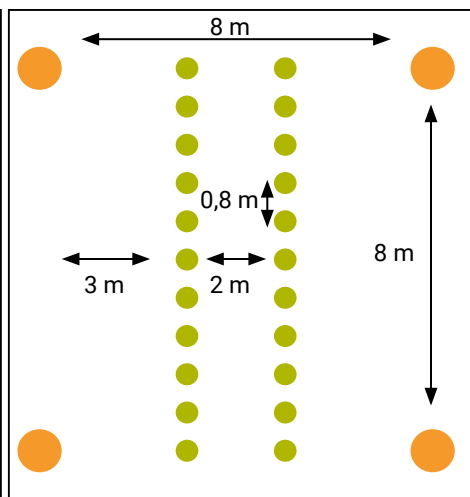


Schéma 2. Robiniers en vert et peupliers en orange

ÉVALUATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'ITINÉRAIRE

Premier itinéraire : cet itinéraire présente l'avantage d'obtenir des revenus intermédiaires avec la vente des peupliers. Le sous-étage de chêne rouge prendra ensuite le relais pour produire du bois d'œuvre sur le plus long terme. Le suivi du peuplement reste relativement simple. La principale difficulté consistera à exploiter les peupliers sans abîmer les chênes rouges. La plantation des chênes rouges en cellules facilitera grandement cette opération.

Second Itinéraire : les premiers revenus sont très rapides avec une coupe de piquets de robinier vers 6 ans. La principale interrogation réside dans la capacité du robinier à produire des grumes en sous-étage. Cette essence très héliophile disposera-t-elle de suffisamment de lumière pour produire du bois de qualité? Après la coupe des peupliers, il faudra peut-être enrichir la parcelle avec une seconde essence en fonction de la qualité des robiniers.



© Virginie Louis - SRFB

Pour favoriser l'infiltration d'eau au pied des peupliers, M. Vanderroost a foré des trous à la tarière à main autour des peupliers (16 trous par arbre).

d'œuvre plusieurs décennies après les peupliers. Ils constitueront le peuplement final de la parcelle.

Pour le second itinéraire, les robiniers seront exploités en piquets. Si des beaux sujets émergent, ils seront conservés et exploités en bois d'œuvre après la coupe des peupliers.

chênes rouges, des tailles de formation ont eu lieu ainsi que des dégageages pour éliminer les saules marsault.

Dans les robiniers, aucune intervention n'a encore eu lieu. La plantation très dense rendra probablement le travail de taille moins important. La première éclaircie de piquets devrait avoir lieu vers 6 ans pour produire des piquets de diamètre de 6-8 cm.

PREMIÈRES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Depuis la plantation de 2015, des élagages ont eu lieu annuellement sur les peupliers. Chaque année une couronne de branches est éliminée ainsi que les plus grosses branches de la couronne supérieure. Les peupliers seront élagués jusqu'à 12 m.

Pour produire des peupliers destinés au bois de structure, il faut éviter les élagages de branches de fort diamètre car les nœuds créent des tensions dans le bois. Sur les

PEUPLIER ET ENVIRONNEMENT

Le peuplier a de nombreuses qualités favorables à la biodiversité. Son couvert léger permet le développement d'un sous-étage. De plus, en bordure de parcelle agricole ou à proximité de cours d'eau, le peuplier pompe les nitrates et les phosphates, ce qui empêche ces molécules de se retrouver dans les cours d'eau¹ ou dans la nappe. Les peupliers ont également une action sur la dépollution car ils stockent dans leur bois des métaux lourds et des pesticides.

¹ Les peupliers possèdent un enracinement superficiel peu propice au maintien des berges. C'est pourquoi, il est conseillé de les planter à plus de 6 m de la berge et de laisser les autres essences limiter l'érosion (aulne et saules).

LE POTENTIEL INVASIF DU ROBINIER

Le robinier est une essence pionnière. Elle colonise les milieux ouverts et ensoleillés. Les milieux pauvres et secs sont davantage susceptibles d'être colonisés, d'une part parce que le robinier y est particulièrement adapté et d'autre part parce que le cortège floristique de ces milieux est limité, ce qui induit peu de compétition avec les autres espèces végétales.

Par conséquent, le robinier peut devenir envahissant et former dans certains milieux ouverts des peuplements denses et persistants qui modifient progressivement, voire éliminent, le cortège floristique en place.

En forêt, le robinier est moins compétitif et il se reproduit peu car il ne supporte pas le manque de lumière et la concurrence avec les autres essences. Cette concurrence est favorisée sur sol riche du fait de la diversité des espèces présentes. Par ailleurs, le robinier est très sensible à l'abroustissement, les jeunes rejets étant très appétents. Par conséquent, une forte pression du gibier limite fortement la régénération du robinier.

Notez que le robinier est une légumineuse, plante de la famille des fabacées capable de stocker l'azote atmosphérique. Cet azote se trouve ensuite dans le sol au bénéfice des autres végétaux (engrais vert azoté).

Concernant les nouvelles installations de robinier, il est capital de ne pas implanter ce dernier à proximité des milieux ouverts. Les plantations s'effectueront toujours en cœur de massif et les peuplements purs se limiteront à de petites surfaces.

En forêt, la gestion du robinier tiendra compte de son aptitude à coloniser les milieux perturbés. On évitera dans son voisinage les mises en lumière brutale, et donc les mises à blanc sur de grande surface, ainsi que le travail du sol.

- Incertitudes sur la capacité du robinier à fournir du bois d'œuvre dans ces conditions de luminosité.
- Coût à la plantation.

CONCLUSION

Les deux schémas sylvicoles présentés sont intéressants. Ils permettent de diversifier et échelonner les revenus. Les possibilités de diversification en termes d'essences restent ouvertes. Par exemple, certaines cellules de plantation du premier itinéraire peuvent se composer d'autres essences que le chêne rouge. La régénération naturelle issue des peuplement environnants reste un atout de diversification dans les deux schémas.

Attention toutefois à la qualité de l'abattage des peupliers afin d'éviter les dommages aux essences du sous-étage. Par ailleurs, la disparition du robinier de la parcelle pourrait poser des difficultés au propriétaire si cela devenait son désir.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES ITINÉRAIRES

Premier itinéraire

Avantages

- Revenu intermédiaire des peupliers.
- Peuplement déjà en place après la coupe des peupliers.

Désavantages

- Diminution du rendement en peupliers. L'écartement classique en populiculture est de 8 x 8 m. Le nombre de m³ produits sera donc moindre en 10 x 10 m.
- Difficulté d'exploitation des peupliers sans endommager les chênes rouges en sous-étage ain-

si que les éventuelles autres essences venues naturellement.

- Coût à l'implantation relativement élevée du fait de deux plantations distinctes.

Second Itinéraire

Avantages

- Revenu rapide avec les piquets de robinier.
- Plantation de peupliers complète (8 x 8 m).
- Peuplement potentiellement en place après la coupe des peupliers.

Désavantages

- Caractère potentiellement invasif des robiniers (voir encadré).



Wallonie

Article rédigé dans le cadre de la subvention "itinéraires innovants" grâce au soutien de la Wallonie



© Marc

ON N'A JAMAIS VU ÇA!

par Éric Letombe

Dans un contexte socio-économique mondial très difficile, les changements climatiques frappent nos régions d'une façon assez inattendue pour la plupart d'entre nous. Les mois de pluie se succèdent et le soleil semble avoir disparu depuis l'été dernier. C'est bien le deuxième printemps le plus sombre depuis les références de 1833... Cette situation impacte fortement le secteur du bois.

PRODUCTEURS

La majorité des propriétaires belges vendent leur bois sur pied en ayant un calendrier d'échéances de paiement couramment indépendant des coupes de bois. Chez nous, les pluies incessantes depuis le mois d'octobre n'ont donc pas de conséquences financières pour les propriétaires. Mais d'autres méthodes de vente, comme la vente en régie, c'est-à-dire la vente des bois en bord de route, peuvent pénaliser la trésorerie des propriétaires. En théorie, les transactions peuvent être couvertes par une assurance contre les risques tels que les intempéries ou les fluctuations de prix du marché. En pratique, ces contrats n'existent pas sur le marché car les compagnies d'assurance ne répondent pas favorablement aux demandes.



© Industrieblick

Jusqu'à présent, les conséquences des intempéries semblent positives pour les propriétaires. En effet, Les prix des bois pour toutes les qualités continuent de progresser.

De plus, ce climat pluvieux n'est pas sans apporter quelques bonnes nouvelles ! Les réserves en eau se sont reconstituées et elles amélioreront la santé des arbres en réduisant les risques de stress hydriques. Des arbres en meilleure santé sont moins susceptibles d'être attaqués par les scolytes, car ils peuvent produire des résines et d'autres défenses naturelles plus efficacement. Par ailleurs, les envols de scolytes sont réduits à cause de la pluie. Enfin, les plantations de printemps auront été un succès grâce à la douceur des températures et l'arrosage régulier.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

La profession est fortement impactée par cette longue période de pluie. Il s'agit tout aussi bien des exploitants qui achètent les coupes de bois que des entrepreneurs travaillant en forêt. Les liquidités manquent dans de nombreuses sociétés. Pour les exploitants, alors qu'il faut payer les échéances des coupes achetées, les factures de vente sont réduites puisqu'ils ne peuvent pas livrer le bois qui reste bloquer en forêt. Pour les entrepreneurs, c'est la baisse importante du nombre de jours d'activité qui pénalise les finances. Les transporteurs de bois sont également dans cette situation compliquée. Le contexte est identique en France et en Allemagne, en tout cas près de la frontière belge.

En France, la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) a publié un manifeste reprenant des propositions indispensables à la compétitivité et à la pérennité des entreprises de travaux forestiers. « Alors même que nos entreprises sont confrontées à l'inflation du coût des agroéquipements et à un manque d'équité en matière de financements, de subventions et d'aides à l'investissement, elles subissent de plein fouet les aléas climatiques qui impactent leur trésorerie et mettent en péril leur survie », souligne la FNEDT.

En Allemagne, des réflexions sont aussi en cours sur l'avenir de la profession. La Fédération allemande VdAW¹ regroupant les entrepreneurs de travaux forestiers organisait une soirée débat avec pour thème : « Les entreprises forestières allemandes sont-elles encore viables ? ». La rentabilité de ces entreprises est en chute libre par suite du cumul d'une explosion des coûts d'exploitation et d'une baisse de l'activité.

Contrairement aux producteurs, les nouvelles ne sont pas bonnes et même inquiétantes pour nos entreprises forestières. Toutefois, il s'agit peut-être d'une crise débouchant vers une nouvelle donne. Certaines sociétés ont survécu à d'autres crises tout en assurant leur développement. À titre d'exemple, le prix Einari 2024, la plus haute distinction de la Fondation Einari Vidgrén (fondation finlandaise) a été attribué à Roger Lejeune, originaire de Bullange, dont l'entreprise CC BOIS opère depuis plus de 30 ans en Wallonie, entre autres.

¹ VdAW pour Verband der Agrargewerblichen Wirtschaft.



© Adger

Il y a plus de trois décennies, Roger Lejeune a lancé son activité en Belgique en tant qu'entrepreneur forestier. Il a acheté des parcelles de forêt pour y organiser des démonstrations d'abattage, prouvant ainsi aux propriétaires forestiers que l'abattage mécanisé avec des machines modernes ainsi que le billonnage étaient l'avenir. Roger Lejeune a été un promoteur de cette méthode d'abattage (par billonnage), non seulement en Europe centrale, mais aussi en Russie ainsi qu'au Chili.

SCIERIES

Comme d'habitude, les scieries belges étaient bien représentées au Carrefour International du Bois à Nantes. Le groupe Fruytier occupait même deux stands, souhaitant ainsi mettre en avant son site bourguignon de La Roche-en-Brenil. Globalement, le ressenti dans ce secteur est meilleur en ce début d'année 2024 qu'à la fin de l'année 2023, qui a été marquée par une chute significative des prix des bois sciés. Actuellement, c'est surtout le secteur de la construction qui pénalise l'activité des scieurs. Heureusement, les diversifications vers d'autres secteurs tels que l'aménagement extérieur compensent, en partie, ce manque à gagner. L'incertitude reste le qualificatif le plus répandu pour décrire les marchés.

La fréquentation de la foire de Nantes semble avoir été particulièrement bonne cette année. Avec 647 exposants venus de 40 pays différents, c'est devenu une foire majeure pour le bois en Europe.

Le visiteur a pu constater le développement de la première transformation. Les scieries aussi bien en résineux qu'en feuillus se sont souvent transformées en véritable groupe industriel intégrant une multitude de branches. Les innovations sont aussi au rendez-vous. Citons, par exemple, la scierie Ducerf, spécialiste du chêne, qui développe le CLT (bois lamellé-croisé) de chêne. Ce groupe familial investira cette année un montant inédit et peu courant pour le secteur. Le programme français de soutien à l'investissement France 2030 soutiendra ce projet d'envergure. Pour rappel, le CLT est déjà un produit populaire auprès des architectes. Il est couramment réalisé en résineux.

PANNEAUX

Le secteur du panneau et du parquet mélaminé¹ était également bien présent à Nantes. Le groupe Unilin était particulièrement représenté avec quatre stands (Unilin, panneaux de Corrèze, Quick Step, Pergo).

¹ Panneau avec une feuille de papier décorative imprégnée de résine appliquée sur au moins une face.



© industrieblick

L'ambiance reste toutefois morose chez les producteurs. Même si le taux d'activité se redresse ces derniers mois, les entreprises sont confrontées, comme dans l'ensemble de la filière bois, à une distorsion entre les prix élevés d'achat du bois et des prix de vente en baisse. Les approvisionnements en bois sont généralement difficiles à la suite des intempéries et les stocks s'amenuisent du fait d'un retour vers des capacités de production normales. En effet, l'année 2023 fut marquée par le chômage partiel du secteur.

PAPETERIES

Une partie du secteur profite toujours des prix élevés de la pâte et un certain optimisme règne. Il s'agit peut-être d'un phénomène de court terme, mais les marges bénéficiaires sont de retour pour le moment. Comme pour tout le monde, les rentrées de bois sont un défi. Quelques sites industriels ont eu recours à l'importation de bois d'essences disponibles dans d'autres régions d'Europe. C'est le cas notamment de Burgo Ardenes qui s'est approvisionné en eucalyptus d'Espagne.

ÉNERGIE

La saison se termine lentement puisque les températures sont toujours très basses en ce mois de juin. Les producteurs de pellets stockent en vue de la reprise de la saison de ventes dès la fin août. Les prix actuels sont au plus bas depuis des années. Les plateformes¹ françaises de biomasse n'ont pas de stock. Les contraintes légales, comme l'exigence d'une partie de bois certifié PEFC, freinent les possibilités d'approvisionnement.

Les prix du gaz et du pétrole ne devraient pas pousser le prix des énergies à la hausse. Le prix de l'électricité est également à la baisse profitant des bonnes productions éoliennes et hydroélectriques en France. Alors que l'EPR² de Flamenville vient de démarrer avec 12 ans de retard, la confirmation du lancement de deux nouveaux réacteurs EPR en France assurera une stabilité sur le long terme des tarifs. Ces deux nouvelles centrales devraient démarrer en 2035. La Belgique va-t-elle emboîter le pas ?

¹ Grand parc à bois réservés à l'utilisation en biomasse.

² Le réacteur pressurisé européen ou EPR (initialement *European pressurized reactor*, renommé *Evolutionary power reactor*) est un réacteur nucléaire appartenant à la filière des réacteurs à eau pressurisée.

FOREST FRIENDS

LA FORÊT AU CŒUR DES QUESTIONS DES ENFANTS

par Julie Goffette

Chargée de projet *Forest Friends*, Société Royale Forestière de Belgique

En avril dernier, la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) était au micro des élèves de 5^e primaire de La Petite École de Gentinnes (École fondamentale libre catholique, près de Gembloux). Dans un silence attentif, se sont succédées les questions des élèves sur le thème de la déforestation ! Une interview de journalistes en herbe qui s'inscrivait dans le cadre du projet « le son d'enfants ».

LE SON D'ENFANTS, UN PROJET

TRANSFRONTALIER

« Le son d'enfants » est un projet porté par l'asbl Geomoun. Il invite des enfants d'ici et d'ailleurs à s'informer et à s'exprimer ensemble au sujet de la société. En classe, les petits journalistes en herbe sont invités à réfléchir aux connexions existant entre les différents enjeux de la société. Ils évaluent les impacts de nos actions localement, mais aussi leurs répercussions dans le monde entier. La Petite École de Gentinnes figurait parmi les établissements scolaires participant au projet durant l'année scolaire 2023-2024.

Au cours du processus, qui s'étale sur une année scolaire, les enfants de l'école de Gentinnes ont fait connaissance avec les élèves de la classe de 6^e primaire (10 à 14 ans) du complexe scolaire d'Amou Fred au Togo. Ensemble, ils ont choisi d'explorer le thème de la défo-

restation et de la protection de la biodiversité. Pour les élèves de Gentinnes, l'élan est parti du constat que la commune est régulièrement sujette aux inondations et coulées de boue, notamment à cause du manque de haies et d'arbustes dans le paysage.

DES ACTIONS, PLUS QUE DES MOTS

À la suite de leur analyse à l'échelle de la commune, les élèves de Gentinnes ont symboliquement planté deux arbres et une haie aux environs de l'école, avec l'aide de l'association Chastre biodiversité. Ils ont également pu sensibiliser le reste de l'école en distribuant des bombes à graines de leur propre confection, pour reproduire un petit geste en faveur de la biodiversité dans le jardin de chacun.



Julie Goffette (à droite) avec la classe de 5^e primaire de La Petite École de Gentinnes.

INTERPELLER LES ADULTES

L'objectif du projet «Le son d'enfants» est de donner l'opportunité aux enfants de poser leurs questions aux politiques, aux experts... Les élèves de Gentinnes ont donc mené de main de maître l'interview de Julie Goffette, chargée de projet *Forest Friends* à la SRFB, au moyen de vingt-trois questions pertinentes. Cette interview a été diffusée le 21 juin sur Louiz radio (radio locale à Louvain-la-Neuve). Le podcast sera disponible pour une écoute en différé sur le site de la radio. (<https://www.louizradio.be/>).

L'entrevue a commencé par un brin de présentation. *En quoi consiste votre métier? Quel est votre meilleur souvenir en forêt? Que fait la Société Royale Forestière de Belgique?* Julie Goffette a évoqué les missions du programme *Forest Friends*, son émerveillement en regardant la lumière au travers de la canopée ou encore quelques-unes des missions de la SRFB.

L'interview s'est ensuite concentrée sur la forêt et sa gestion. *À quoi servent les forêts? Est-ce que la chasse est indispensable? Que fait-on du bois coupé en Belgique? Que veut dire gérer durablement une forêt?* L'occasion d'aborder les nombreux services écosystémiques que

nous offre la forêt, de discuter de l'équilibre forêt-gibier, de la filière bois, mais aussi de la certification de la gestion durable en Belgique et dans le monde.

Enfin, les apprentis journalistes ont terminé par deux questions. *Quels conseils pourriez-vous donner aux générations futures? Et nous, en tant qu'enfants, que nous conseillez-vous de faire?* À titre personnel, Julie Goffette leur a conseillé de conserver un esprit critique vis-à-vis des informations qui leur parviennent et d'être acteurs du changement qu'ils veulent voir. Elle suggère de ne pas se culpabiliser, mais plutôt d'agir petit à petit. En tant qu'enfant, se créer de beaux souvenirs dans la nature est essentiel pour comprendre, aimer et protéger notre environnement. En conclusion, elle invite les élèves à continuer à poser et à se poser des questions!

Une expérience qui souligne bien la nécessité de continuer à sensibiliser les générations actuelles et futures d'utilisateurs de nos forêts, qui se posent de nombreuses questions sur la gestion de notre patrimoine naturel forestier...

Si vous souhaitez en savoir plus sur le projet «le son d'enfants», consultez la site <https://geotimoun.be/>.

OUTILLER LES ENSEIGNANTS!

Forest Friends, c'est aussi former les enseignants, animateurs, guides nature... Autant d'acteurs qui transmettent leur savoir à des publics variés, notamment lors de visites en forêt.

Cette année scolaire 2023-2024, la SRFB a été nommée opératrice de formation par l'Institut interrégional de la Formation Professionnelle Continue (IFPC)¹. La formation proposée par la SRFB s'adresse aux enseignants de Wallonie et de la Région bruxelloise, peu importe le réseau d'enseignement, dans les cursus maternel, primaire et secondaire.

Chaque session dure deux jours et aborde la forêt de manière multifonctionnelle et transversale : aspects environnementaux, économiques et sociaux. Ses objectifs sont :

(1) découvrir l'ensemble des acteurs et des enjeux liés à la forêt belge ;

(2) proposer des outils pédagogiques sur la forêt et ses acteurs. L'intention est de déconstruire les idées reçues et d'ouvrir les perspectives vers une vision plus intégrée de la forêt et de sa gestion.

Lors de cette première année scolaire, seize sessions de deux jours ont été réalisées. Au total, deux cent trente enseignants ont ainsi pu participer à cette immersion dans le monde de la forêt et des forestiers ! La SRFB continuera ce format de sensibilisation durant les deux prochaines années scolaires.

¹ <https://ifpc-fwf.be/>



Les enseignants du secondaire de la région de Liège lors de leur formation donnée par la SRFB le 15 janvier à Trois-Ponts.

VOTRE FORÊT,

VOTRE PATRIMOINE

GÉREZ-LA DURABLEMENT



Faites-vous certifier PEFC

La Société Royale Forestière de Belgique vous accompagne
PEFC garantit la gestion durable des forêts

Responsable Certification PEFC pour les forêts privées
Pierre Bormann | foret@pefc.be | 081 62 73 14



SRFB • KBBM

CHARTRE BELGE POUR UNE CHASSE RESPECTUEUSE

par dix associations de chasseurs (voir encadré page ci-contre).

Nous chassons par passion pour l'art cynégétique mais, comme chasseresses et chasseurs, nous remplissons une tâche d'intérêt public et fournissons une précieuse contribution pour la flore et la faune de notre pays en assumant un rôle unique de sentinelle de l'état sanitaire de la faune sauvage.

Lorsque nous chassons, nous nous engageons à respecter les prescriptions légales et les recommandations suivantes.

POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA FAUNE SAUVAGE

- Je contribue à l'amélioration de la capacité d'accueil des habitats pour la faune sauvage.
- Je veille à l'équilibre forêt, gibier, plaine.
- Avant de tirer, j'observe et identifie l'animal en détail et ne tire que lorsque je suis sûr(e) de mon fait.
- Je m'applique à éviter la souffrance des animaux.
- Je m'entraîne régulièrement afin de garantir ma précision au tir (simulateur, formation, arme et op-

tique adaptées, distances de tir adaptées).

- J'organise la recherche de tout gibier blessé dans les plus brefs délais à l'aide d'un chien dûment formé.
- Dans la mesure du possible, je valorise moi-même ou fais valoriser par des tiers le gibier que je tire.
- Je prône la qualité plutôt que la quantité.
- Je respecte le gibier tué : sans triomphalisme, y compris sur les réseaux sociaux, sans indifférence non plus.
- Si je peux réintroduire du petit gibier en Wallonie, je veille à le faire avec des souches saines et en harmonie avec la capacité d'accueil de mon territoire.
- Je m'interdis le nourrissage excessif et la concentration artificielle de densités de gibiers en déséquilibre avec le milieu.

- Je régule les individus des espèces non indigènes envahissantes.
- Je réponds aux demandes des agriculteurs et des forestiers de régulation de certaines espèces surdensitaires.
- Je limite autant que faire se peut l'empreinte écologique de mon exercice de la chasse.

Article extrait de Chasse & Nature de juin 2024. Chasse & Nature est la revue du Royal Saint-Hubert Club de Belgique.

Le Royal Saint-Hubert Club de Belgique est la plus importante association de promotion et de défense de la chasse. Elle rassemble 12.600 chasseurs. L'association est organisée en deux ailes, l'asbl Wallonne du RSHCB et l'asbl Hubertus Vereniging Vlaanderen.



Les représentants des dix associations ont symboliquement signé la charte.



© Harold de Murga

Dix associations représentant le monde de la chasse s'unissent pour un engagement commun.

VIS-À-VIS DU GRAND PUBLIC

- Je fais de la sécurité ma priorité en tout temps (tir fichant, angle de 30°, visibilité) et j'aménage mon territoire pour optimiser la sécurité du tir.
- Je ne chasse qu'en pleine possession de tous mes moyens.
- J'informe clairement des dates et lieux de chasse sur mon territoire.
- Je me comporte comme ce que j'attends des autres utilisateurs de la nature : de façon respectueuse, franche et responsable.
- J'explique et partage ma passion aux personnes intéressées.
- Je réponds avec courtoisie aux non chasseurs, y compris à ceux qui auraient enfreint une interdiction de circuler.
- Je n'encombre pas une voirie ou une zone publique avec mon véhicule ou avec un regroupement de chasseurs.
- Dans la mesure du possible, je veille à placer les postes de battue ou d'affût à l'écart des routes et j'évite de tirer vers une route.
- Je ne laisse pas d'animaux morts ni de viscères non enterrés dans la nature.
- Je ne stationne pas mon véhicule sur des accotements privés.

ENVERS LES AUTRES CHASSEURS ET LES MAÎTRES-CHIENS

- Je veille à gérer les espèces chassables en harmonie avec mes voisins car la faune sauvage est un patrimoine commun.
- Je veille à la sécurité des chiens lors de la chasse et à leur bien-être tout au long de l'année.

- Je m'informe régulièrement et je transmets mes connaissances et mes expériences aux autres chasseurs et, en particulier, aux jeunes générations.
- J'évite de porter des jugements sur les méthodes de chasse ou les autres actes cynégétiques légitimes de chasseurs, archers, fauconniers, gardes, traqueurs et maîtres-chiens.

LES DIX ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

- ☞ Hubertus Vereniging Vlaanderen
- ☞ Amicale des Chasseurs de la Région wallonne
- ☞ Fédération des Chasseurs au grand gibier de Belgique
- ☞ Fédération wallonne des chasseurs à l'arc
- ☞ Délégation belge du CIC
- ☞ Association belge pour l'Utilisation des Chiens de Sang
- ☞ Association des Gardes particuliers de la Région wallonne
- ☞ United gundog club
- ☞ Association des fauconniers belges – club Marie de Bourgogne
- ☞ Royal Saint-Hubert Club de Belgique



DÉFENDRE UNE CHASSE ÉTHIQUE ET UNE ÉTHIQUE DE CHASSE

par l'Union Belge de la Chasse et de la Ruralité



Face aux excès et dérives de certains chasseurs qui confondent chasse et tir et mettent ainsi à mal l'image de la chasse auprès du grand public et des acteurs ruraux, des chasseurs ont décidé de s'unir pour promouvoir une chasse éthique et une éthique de chasse. C'est ainsi qu'à vu le jour l'Union Belge de la Chasse et de la Ruralité (U.B.C.R.). Elle vous présente ci-après son mémorandum.

LE GRAND GIBIER

- Réguler et gérer les populations.
- Adapter ces populations aux capacités d'accueil du milieu.
- Protéger au mieux la biodiversité des bois et des plaines.
- Promouvoir, sous conditions, l'usage d'appareils de vision nocturne et de réducteurs de son, pour faciliter la régulation du grand gibier, aux mœurs souvent nocturnes.
- Restreindre le nourrissage dissuasif aux périodes critiques pour les semis et les emblavements.

LE PETIT GIBIER

- Abandonner les lâchers massifs de gibier de tir.
- Favoriser les repeuplements modérés dans le cadre de renforcement des populations naturelles et dans des milieux aménagés.
- Veiller à une régulation bien comprise des prédateurs en surnombre, car la sauvegarde du petit gibier et de la biodiversité ne se fera pas sans une gestion raisonnable et raisonnée des prédateurs, en plus de l'amélioration des biotopes.

LES CONTACTS AVEC

LE MONDE AGRICOLE

ET FORESTIER

- Réfléchir à la mise à jour de la loi de 1961 sur les dégâts agricoles.
- Discuter avec les milieux concernés de l'adaptation de cette loi à l'évolution des dégâts, de la chasse, des pratiques agricoles.
- Réfléchir à la gestion du loup dans le cadre des dégâts aux élevages et de la pression sur le gibier. Quelle population est compatible? Comment la gérer?
- Gestion des corvidés, pigeons ramiers, rats laveurs et autres espèces invasives. Pression sur les semis et cultures.

LA VENAISON

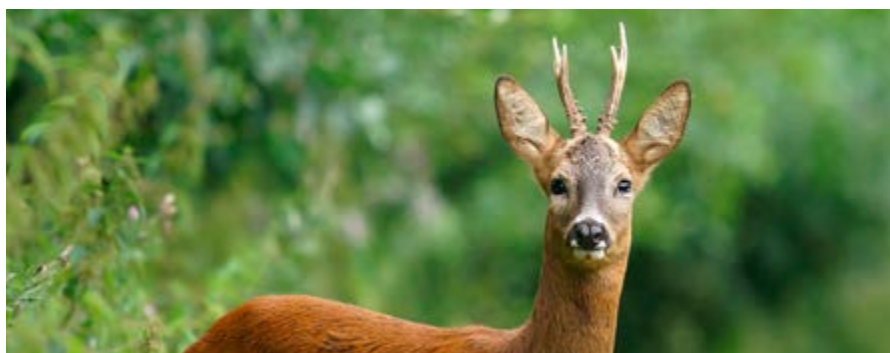
- Favoriser le commerce du gibier.
- Impliquer les bouchers.
- Promouvoir la cuisine du gibier.

L'INFORMATION

- Améliorer l'information du grand public sur le rôle de la chasse dans l'aménagement des territoires et dans l'amélioration de la biodiversité.
- Expliquer et démontrer l'utilité de la chasse.

Plus d'informations sur :

<https://ubcr.be/>



© bobby310

AU-DELÀ DU VIEUX MUR

OLIVIER TERLINDEN

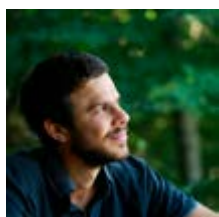
Un roman initiatique plongeant ses racines
en forêt belge

J'ai rencontré le vieil homme le soir de la tempête. Il sortait de la bergerie dans son bleu de travail décoloré. Quand il me vit, grelottant de froid et de peur, il m'invita à me réchauffer dans le grand salon du manoir, au cœur du domaine d'Hermeline.

À la fois châtelain et jardinier, cet homme gardait un trésor.

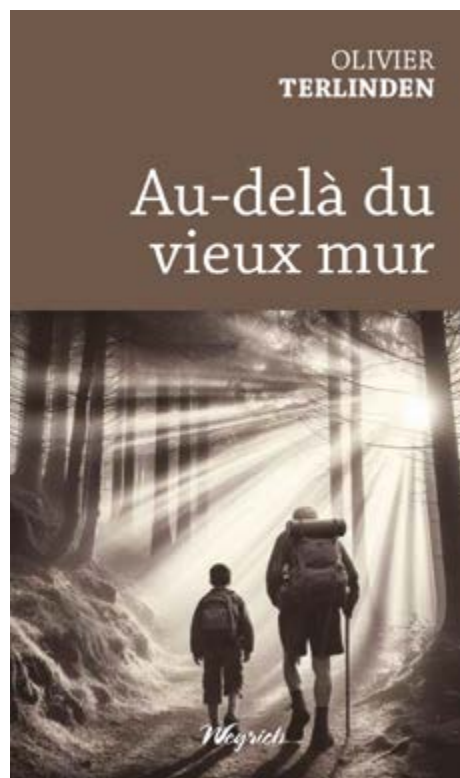
Oublié des hommes, le domaine d'Hermeline dort en bordure du village. Dans ce royaume où vit un vieillard solitaire, un enfant apprend à aimer la terre. Il y découvre la valeur du silence et de l'amitié.

Esquisse d'un monde effacé qui, peut-être, quelque part, existe encore.



Olivier Terlinden, 36 ans, est agronome et photographe nature. Né en bordure de forêt, il s'est passionné pour la vie sauvage depuis son plus jeune âge.

Aujourd'hui, Olivier a troqué l'appareil contre la plume. S'inspirant des lieux photographiés durant des années, il nous offre avec *Au-delà du vieux mur* un subtil récit initiatique.



Au-delà du vieux mur

- Format : 12,5 x 21,5 cm
- Nombre de pages : 152 pages
- Couverture : souple
- Prix de vente public TTC : 16 € + frais de port

En vente dans notre Forest Shop

<https://srfb.be/forest-shop/>

→ EST LA REVUE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
FORESTIÈRE DE BELGIQUE.

La SRFB, créée en 1893, vise la promotion et la protection de la forêt, ainsi que sa gestion responsable. Elle offre à ses membres – propriétaires forestiers privés et publics, gestionnaires, acteurs et passionnés de la forêt – des services adaptés et basés sur son expérience de terrain et ses compétences. Ses valeurs sont : savoir-faire, convivialité, passion et audace.

→ IS HET TIJDSCHRIFT VAN DE KONINKLIJKE
BELGISCHE BOSBOUWMAATSCHAPPIJ.

De KBBM, opgericht in 1893, ijvert voor de promotie en de bescherming van het bos, evenals voor het verantwoord beheer ervan. Zij biedt aan haar leden - eigenaars, beheerders, actoren en bosliefhebbers - de aangepaste diensten aan gebaseerd op terreinkennis en knowhow. Haar waarden zijn : know-how, openheid, passie, durf.

RÉDACTION / RÉDACTIE

David Dancart - silva.belgica@srfb-kbbm.be
Pascaline Leruth - pascaline.leruth@srfb-kbbm.be

Merci à Adélaïde Boodts pour sa relecture attentive de *Silva Belgica*

LAY-OUT

David Dancart et Géry Wolters

EDITEUR RESPONSABLE / VERANTWOORDELIJKE UITGEVER

Philippe de Wouters

COVER (PHOTO/FOTO)

© Yasin - Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)

PUBLICITÉS / ADVERTENTIES

Adresser toute correspondance au secrétariat.
Richt uw aanvragen en briefwisseling aan het secretariaat.



Société Royale
Forestière de Belgique
Koninklijke Belgische
Bosbouwmaatschappij

SRFB asbl / KBBM vzw

Bd Bischoffsheimlaan 1-8 | bte/bus 3 | 1000 Bruxelles/Brussel
Tél. +32 (0)2 223 07 66 - info@srfb-kbbm.be - www.srfb.be
ING BE71 3100 4375 5069
Cotisation de membre / Lidmaatschap : 70 € + 2,30 €/ha

- Tout document doit être adressé à la rédaction.
- Les auteurs sont responsables de leurs articles.
- La reproduction partielle ou entière des articles est autorisée à condition d'en mentionner la source.
- Alle documenten moeten naar de redactie worden gezonden.
- De auteurs zijn verantwoordelijk voor hun artikels.
- Gedeeltelijke of volledige overname van de artikels is toegelaten, mits de bron ervan te vermelden.



CONNAÎTRE, COMPRENDRE ET PROTÉGER LA FORÊT

INITIATION À L'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE

La forêt remplit de nombreuses fonctions essentielles, voire vitales, qui font d'elle un milieu naturel précieux. La forêt fournit notamment le bois nécessaire à la construction, au chauffage, à l'ameublement et au papier.

Elle épure l'air et l'eau, héberge des espèces animales et végétales, protège les sols contre l'érosion et joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique. Dans un langage clair, pratique et accessible, l'ouvrage offre à tous ceux qui s'intéressent à la forêt une vision globale et synthétique pour comprendre son fonctionnement et la voir avec un regard avisé.

178 pages. 16 x 24 cm - € : 23,00

Réf : 131D33

WWW.SRFB.BE/FOREST-SHOP/

+ DE 60 OUVRAGES

Dès 2025, Xwood s'agrandit et proposera sa nouvelle unité

Posch K700 Vario mobile

à la production de bois de chauffage !



- Production de 15 à 20 m³ par heure
- Diamètre de grumes max. 70 cm
- Machine mobile
- Bûches de L 20 à 50 cm
- Bois d'allumage

Si vous êtes propriétaire ou gestionnaire forestier (public ou privé), producteur ou grossiste de bois de chauffage, n'hésitez pas à nous contacter pour évaluer nos possibilités (capacités et coûts de production...).

Xwood srl. | Rue Bénister 5 | B 4920 Aywaille (ZA de Harzé)
Tél. 0032 479 502 489 | foret.xwood@gmail.com



DEMO FOREST



En tant que professionnel de la filière forêt-bois, DEMO FOREST est votre rendez-vous incontournable

30 & 31 JUILLET 2024
en forêt de Bertrix (Belgique)

- 120 HA de forêt
- 200 exposants
- 40.000 visiteurs
- démonstrations en conditions réelles
- parcours INNOVATION 2024

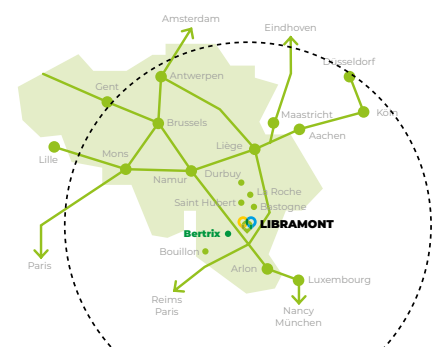


Tickets en ligne sur
www.demoforest.be

Rendez-vous également à la Foire de Libramont du 26 au 29 juillet 2024

UNE ORGANISATION DE LA FOIRE DE LIBRAMONT

DEMO
FOREST



LIBRAMONT foire
ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

